

**VILLE DE BOURG EN BRESSE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

*PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS*  
*Intégralité des débats*



**REUNION DU 30 NOVEMBRE 2020**



↳ [www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr) ↵

Bourg en Bresse, le 24 novembre 2020

D.A.G. - Service Juridique – Assurances – Assemblées

Madame, Monsieur, et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à la séance du Conseil Municipal qui se déroulera par visioconférence :

CONSEIL MUNICIPAL

**LUNDI 30 NOVEMBRE 2020 À 17H00**

J'appelle le Conseil Municipal à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour ci-dessous.

30 NOVEMBRE 2020 A 17H00

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

**Jean-François DEBAT**  
Président de la Communauté d'agglomération  
du Bassin de Bourg-en-Bresse  
Conseiller régional Auvergne Rhône-Alpes

**Votre attention est attirée sur le fait que cette réunion aura lieu en visioconférence.**

L'ensemble des membres du conseil municipal recevra une invitation outlook du service Assemblées comprenant le lien et si besoin les codes de connexion pour accéder à cette réunion sur la solution Cisco Webex Meeting.

Selon vos équipements, vous pourrez accéder à la réunion visio soit :

- a. Via votre PC équipé d'une webcam
- b. via le téléphone portable (pro ou perso)
- c. via votre téléphone fixe,

## Ordre du jour

- N° 1 - Détermination des règles d'organisation des conseils municipaux à distance par visioconférence
- N° 2 - Dérogation 2021 au principe du repos dominical pour les branches commerce de détail et concessionnaires automobiles - commerce de voitures de véhicules automobiles légers et de motocycles
- N° 3 - Règlement Intérieur du conseil municipal - Approbation
- N° 4 - Règlement Local de Publicité - Convention de financement dans le cadre de la révision des RLP des communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Saint-Denis-lès-Bourg, Saint-Just et Viriat
- N° 5 – Affaires foncières
- a - Projet de Renouveau urbain du Pont des chèvres - Acquisition propriété DESAYES rue des Crêts
  - b - Site de Lucinges - Vente à M. et Mme RANIA
  - c - Complexe sportif des Venues - Alimentation vestiaires Mouthier - Convention avec Enedis
  - d - Les Arbelles - Vente de parcelles communales aux colotis
- N° 6 - Dénomination de voirie - Opération CARRE DU REVERMONT
- N° 7 - Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse
- N° 8 - Finances - Exercice 2020
- a - Décision modificative
  - b - Provisions pour risques et charges : constitution et reprise - Budget ville
  - c - Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur - Budgets ville et services funéraires
  - d - Affectations de subventions
  - e - Conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions
- N° 9 - Finances - Exercice 2021
- a - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget
  - b - Autorisation spéciale pour acomptes sur subventions
  - c - Conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions
- N° 10 - Finances - Transfert de compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines – Procès-verbal de mise à disposition des biens
- N° 11 - Finances - Mesures liées à l'épidémie de la Covid-19 - Remise gracieuse de dette
- N° 12 - Taxe Foncière des Propriétés Bâties - Convention d'utilisation de l'abattement TFPB - Prorogation
- N° 13 - Fonds de solidarité communautaire 2019 / 2020 - Parts égalitaires et thématiques - Plans de financements des projets retenus

## Ordre du jour

N° 14 - SPL OSER - Rapport annuel

N° 15 - Personnel Territorial - Modification d'emplois

N° 16 - Frais de Mission des Elus - Mandat spécial

N° 17 - Actes de gestion accomplis par le Maire et les Adjointes au Maire en vertu de la délibération n°5 du 23 Mai 2020

## CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

\*\*\*\*\*

### SÉANCE PUBLIQUE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2020

\*\*\*\*\*

*Présidence de M. Jean-François DEBAT*

*Convoqué en exécution de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de BOURG-EN-BRESSE s'est réuni le lundi 30 novembre 2020 à 17h00, par visioconférence, sous la présidence de M. Jean-François DEBAT, Maire.*

**M. LE MAIRE.-** Je propose que nous commençons la séance.

Je rappelle que nous aurons dans quelques instants une délibération d'approbation des conditions de fonctionnement et donc pour chacun des votes je demanderai au président de groupe d'exprimer, en prenant le micro, le vote pour ou contre de son groupe avec, le cas échéant, les modulations s'il y en a à l'intérieur de chaque groupe.

Je vous indique que le tchat n'est pas a priori actif, en tout cas que je n'y ai pas accès directement, donc il n'est interdit à personne de l'utiliser mais ce n'est pas la manière que je propose pour prendre la parole.

Pour ce qui concerne les présidents de groupe et d'opposition, vous êtes en permanence dans les 25 que je vois, donc je vous invite, lorsque vous voulez prendre la parole, à le manifester en levant la main pour que je voie et en branchant votre micro. S'il y a lieu j'indiquerai qui prend la parole en premier et qui prend la parole en second.

Pour Monsieur Reihanian, Monsieur Buisson, Monsieur Ruiz, Monsieur Coquelet c'est bon, cela vous convient ainsi ? Très bien.

Je vous indique que nous sommes pour la première fois, et très franchement j'espère la seule, parce que les conseils municipaux en visio ce n'est pas la forme la plus aboutie du fonctionnement démocratique, mais c'est quand même celle un peu en mode dégradé dans la forme qui permet de tenir nos assemblées, et c'est la raison pour laquelle nous l'avons retenue ainsi puisque nous sommes encore aujourd'hui dans le dernier moment de confinement plein. J'espère qu'au mois de janvier il en ira différemment.

Pour les excuses :

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Isabelle MAISTRE, Thierry DOSCH, Sylviane CHENE, Christophe NIOGRET, Nadia OULED SALEM, Fabrice CANET, Françoise COURTINE, Andy NKUNDIKIJE, Claudie SAINT ANDRE, Benjamin ZIZIEMSKY, Charline LIOTIER, Sébastien GUERAUD à partir de la n°8a, Michel FONTAINE, Gérard LORA TONET, Christian BURTIN, Claude MARQUIS, Anne FORESTIER, Françoise PRUDENT, Catherine NOURRY, Thierry MOIROUX, Patricia MEDEVILLE, Béatrice MORIN, Yvonne GAHWA, Bénédicte CERTAIN-BRESSON, Sara TAROUAT-BOUTRY à partir de la n°3, Nathalie MARIADASSOU, Jean-Luc ROUX, Ouadie MEHDI à partir de la n°5d, et à partir de la n°8b, Alexa CORTINOVIS, Benoît FEUVRIER, Jessie MALLET, Suaip ZINKAL, Baptiste DAUJAT, Marie-Jo BARDET, Christophe COQUELET, Aurane REIHANIAN, Jérôme BUISSON, Blanche CHAUSSAT, Michaël RUIZ

**Excusés ayant donné procuration :**

Sébastien GUERAUD à Mme Claudie SAINT ANDRE à partir de la n°1 et jusqu'à la n°7, Martine DESBENOIT à Gérard LORA TONET, Raphaël DURET à Alexa CORTINOVIS, Agnès BLOISE à Aurane REIHANIAN, Sara TAROUAT-BOUTRY à Bénédicte CERTAIN-BRESSON jusqu'à la n°2

**Absent :**

Ouadie MEHDI de la n°1 jusqu'à la n°5c, et de la n°6 jusqu'à la n°8a

**RAPPORT n°1 - Détermination des règles d'organisation des conseils municipaux à distance par visioconférence**

**M. LE MAIRE, Rapporteur,**

*(Présentation du rapport)*

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il sur cette délibération des demandes d'intervention ?

**M. REIHANIAN.-** Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaitais simplement au nom du groupe de l'opposition municipale remercier l'ensemble des agents municipaux qui ont permis à notre Conseil municipal de se rassembler aujourd'hui malgré les conditions sanitaires que l'on connaît, et à travers eux je souhaitais aussi remercier l'ensemble des agents de Bourg-en-Bresse et de son agglomération d'avoir permis dès le premier confinement d'honorer ce principe essentiel de continuité du service public et plus précisément des besoins vitaux de notre ville et de son agglomération. Ils méritent, me semble-t-il chers collègues, toutes et tous notre considération et notre reconnaissance. Nous les en remercions.

**M. LE MAIRE.-** Je vous en remercie. Je suis sûr qu'ils seront sensibles à votre expression comme ils l'ont été à celle que je leur ai déjà transmise mais il est bien que nous soyons tous unanimes à nous associer à ces remerciements.

**M. RUIZ.-** Bonsoir chers collègues.

Je voulais souligner que suite à cette crise sanitaire nous nous devons d'adapter nos méthodes et ce conseil municipal en visio fait partie de ces adaptations.

Cependant, concernant les choix, comme pour tout le reste, je vous le dis encore une fois Monsieur le Maire, il serait bien de nous consulter.

Vous avez la chance à ma connaissance d'avoir deux informaticiens parmi

vos conseillers municipaux (M. Coquelet et moi-même) et sachez qu'à l'avenir je serai prêt à mettre mes compétences au service de notre municipalité, comme je vous l'ai déjà dit.

J'aurais pu vous aider à choisir un logiciel de visioconférence. J'en ai testé plusieurs et j'ai été surpris par certains logiciels français excellents et beaucoup plus sécurisés. Par exemple, l'un de ceux-ci est produit par une entreprise basée à Limonest et propose des fonctionnalités diverses comme une clé de cryptage, un système de vote, un tableau blanc et est beaucoup plus sécurisé, du coup.

Cela aurait été un signe fort et aurait permis, d'une part, de mettre en avant les savoir-faire français et, d'autre part, de soutenir notre économie nationale et même régionale dans ce cas-là.

Voilà, Monsieur le Maire, mon seul regret mais je voterai, bien sûr, pour que nos conseils municipaux puissent se tenir à distance, bien entendu, durant cette période.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Sur la question de l'organisation je fais totale confiance à la DSI de la CA3B qui est notre service de référence et qui, jusqu'à présent, a fait preuve de professionnalisme dans les solutions qui nous ont été proposées. Cela ne signifie pas qu'elles ne puissent pas être améliorées et donc j'ai noté votre proposition et votre observation.

Je propose de passer au vote sur cette question.

- A l'unanimité des votants (42 voix) -

**RAPPORT n°2 - Dérogation 2021 au principe du repos dominical pour les branches commerce de détail et concessionnaires automobiles - commerce de voitures, de véhicules automobiles légers et de motocycles**

**M. LE MAIRE.-** J'indique simplement que, comme vous le savez, dimanche dernier il y avait une ouverture par arrêté préfectoral des commerces le dimanche que sinon j'aurais demandé à ce qu'il y ait un arrêté municipal et que, comme vous le savez aussi, en vertu de la délibération qui a été approuvée l'année dernière, les trois prochains dimanches avant Noël étaient de toute façon prévus en ouverture, c'est-à-dire le 6, le 13 et le 20. Donc ils seront ouverts dimanche prochain.

**Mme COURTINE, Rapporteur,**

*(Présentation du rapport)*

**M. LE MAIRE.-** Comme vous l'avez vu, de pratique constante, en accord avec Saint-Denis, Viriat et Péronnas nous nous en tenons à cinq dimanches considérant que le travail dominical doit rester une exception par rapport à un principe qui est la fermeture.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. REIHANIAN.-** Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe est naturellement favorable.

Mardi dernier nos restaurateurs et nos commerçants ont manifesté en nombre devant la préfecture de Bourg-en-Bresse, comme vous le savez.

Nous souhaiterions rappeler ici que nos commerçants, nos restaurateurs, nos artisans, nos producteurs souffrent d'une crise sans précédent. Nous devons être à leurs côtés.

En ce qui nous concerne nous avons été à leurs côtés dès le premier jour du confinement lorsque nous avons, souvenons-nous en, notamment, établi les marchés alimentaires à Bourg-en-Bresse.

Nous ferons un certain nombre de propositions en ce sens à l'occasion des questions orales notamment lors de ce conseil comme, par exemple, l'opération "Mon restaurant à l'école" qui consisterait à augmenter l'activité des restaurateurs en leur proposant quelque chose de très simple : cuisiner des plats pour nos écoliers en complément de ceux servis à la cantine, naturellement à un prix spécial et avec l'aide de la municipalité. Cela permettrait de mieux faire connaître les restaurateurs à proximité des écoles, de leur donner de l'activité tout en offrant des repas de qualité à nos enfants.

J'en profite, Monsieur le Maire, pour dire trois choses.

D'abord, pour saluer votre initiative en ce qui concerne l'arrêté visant à établir de l'équité entre les commerçants et les grandes surfaces.

Ensuite pour dire qu'il n'y a pas de commerces essentiels et d'autres qui ne le seraient pas. Nous sommes profondément choqués, je pense toutes et tous ici dans cette assemblée, par ces propos qui ne peuvent en réalité que blesser. Celles et ceux qui font vivre la France ce sont nos commerçants. Ceux qui font vivre notre commune de Bourg-en-Bresse ce sont toutes et tous ces commerçants qui sont toutes et tous essentiels.

Enfin, troisième chose, je voudrais vous dire très clairement que dans cette assemblée nous serons toujours et nous soutiendrons toujours et sans sourciller l'ensemble des mesures visant à aider nos restaurateurs, celles visant à aider nos commerçants, nos artisans, nos indépendants. Nous serons toujours à vos côtés pour le faire. Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Reihanian. Y a-t-il d'autres interventions ?

Simplement deux brèves observations ou compléments. D'abord pour vous indiquer que sur la question du soutien aux activités, notamment aux restaurateurs, aux bars, aux professions qui n'ont pas pu reprendre, je ne parle pas là des lieux de culture qui sont directement soutenus, portés par la Ville ou la collectivité, la CA3B dans le cadre de sa compétence économique travaille sous l'autorité de Michel Fontaine à des propositions pour tenir compte de la situation particulière de ces professions qui ne rouvrent pas, dont font partie les restaurateurs.

En second lieu, je crois que cette notion de commerce non essentiel est effectivement inadaptée. Il y a ceux qui étaient ouverts et ceux qui étaient fermés. On est passé de première nécessité à essentiel. Ce n'est pas tout à fait pareil de ne pas être de première nécessité et d'être non essentiel. Je crois que cette erreur sémantique au niveau national a été depuis corrigée.

Et puis, enfin, vous indiquer que nous poursuivons, nous l'évoquerons dans les questions orales de fin de conseil, sur les modalités appropriées pour

pouvoir accompagner à la fois nos professionnels mais aussi les familles.

Il n'y a pas d'autre demande de parole. Je propose de passer au vote sur cette délibération.

-A l'unanimité des votants (42 voix) -

### **RAPPORT n°3 - Règlement Intérieur du conseil municipal - Approbation**

**M. LE MAIRE, Rapporteur,**

*Je veux simplement rappeler trois choses.*

*D'abord, que le travail qui a été mené sur ce Règlement Intérieur du Conseil municipal l'a été sous l'autorité d'Isabelle Maistre, première adjointe, qui a réuni plusieurs fois la questure pour pouvoir, avec les représentants de chacun des groupes, à la fois examiner les questions qui se posaient de toilettage de ce Règlement Intérieur, entendre les observations et, le cas échéant, un certain nombre de propositions, qu'il a été tenu compte d'un certain nombre de contributions dans la mouture finale qui vous est communiquée et qu'il l'a été en début de semaine, après que les présidents de groupe de l'opposition aient été oralement prévenus d'un certain nombre de modifications sur la question des durées d'intervention qui ne figure pas et qui ne figurait plus depuis la deuxième réunion de questure dans ce projet de texte.*

*Il est loisible à chacun de faire part de ses observations sur ce projet de Règlement Intérieur et nous sommes là pour cela.*

*Deuxième observation qu'il ne m'appartient pas et je ne le ferai pas, de commenter les interventions des uns et des autres, mais simplement de faire en sorte qu'il est toujours préférable qu'on raisonne sur des faits et non pas sur des suppositions et, en particulier, que l'on commente une proposition qui est sur la table pour exprimer son accord ou son désaccord plutôt que des textes qui n'ont pas encore été transmis.*

*Troisième lieu sur ce sujet, nous avons reçu aujourd'hui un peu avant midi un certain nombre d'amendements, une demi-douzaine ou plus émanant du groupe Bourg Avenir. Ces amendements sont arrivés cinq heures avant la séance.*

*Nous allons les examiner bien que formellement nous aurions pu indiquer qu'aucun d'entre eux ne dit clairement qu'ils se rattachent à la délibération de Règlement Intérieur mais on le comprend.*

*Le Règlement Intérieur permettrait aujourd'hui dans notre assemblée de proposer au vote le renvoi pur et simple en commission ce qui voudrait dire en réalité qu'ils ne seraient pas soumis au vote de l'assemblée puisque si on les renvoie en commission ils ne sont pas soumis vote, on ne dit pas oui ou non au contenu. Ce n'est pas ma conception du droit d'amendement et d'expression dans l'assemblée, donc je ne le ferai pas et je propose d'ailleurs de modifier cette disposition à l'occasion d'une modification que nous pourrons examiner dans les jours qui viennent pour être adoptée au prochain Conseil municipal sur le droit d'amendement et seulement sur le droit d'amendement.*

*Depuis maintenant bientôt 13 ans que je suis maire c'est la première fois qu'il y a un dépôt d'amendement. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas un droit, cela veut dire que nous n'avons pas la pratique ensemble. Parallèlement, je vous l'indique ici comme cela vous ne serez pas surpris, je souhaite que nous discussions en même*

temps que nous retirerons une disposition qui est défavorable pour l'opposition puisqu'elle permettrait de renvoyer les amendements en commission sans même qu'ils soient soumis au vote pour ou contre.

En même temps que je propose de toiletter cela je proposerai que, comme dans toutes les assemblées de France, il y ait un délai minimum de transmission des amendements avant la séance de manière à ce que les groupes puissent en avoir pris connaissance, s'être le cas échéant réunis parce qu'en démocratie on vote sur des sujets sur lesquels on a été informé mais aujourd'hui dans notre Règlement Intérieur il n'y a pas de délai. Formellement en théorie on pourrait même avoir des amendements qui arrivent juste avant la séance, voire quasiment en séance.

Donc je vous propose dans les prochaines semaines, en tout cas avant le prochain Conseil municipal, que la questure se réunisse à nouveau pour pouvoir traiter spécifiquement des modalités de dépôt des amendements avec un délai qui soit évidemment raisonnable, pas cinq jours avant, ce n'est pas non plus cinq heures avant, de manière à ce que lorsque nous les soumettrons au vote ils aient pu être transmis, que les groupes aient pu se réunir, ce qui n'a pas été le cas aujourd'hui, par exemple pour le groupe majoritaire, et donc qu'on toilette notre Règlement Intérieur.

Enfin, sur ce Règlement Intérieur, j'indique qu'il y a des évolutions en petit nombre. Il y a aussi des évolutions qui sont liées à la loi. Et très clairement, je veux le dire ici, quiconque suit nos séances depuis 12 ans, quiconque lit ce Règlement Intérieur, quiconque regarde cela avec un minimum de recul ne peut sérieusement penser que nous serions dans une ville dans laquelle l'opposition ne pourrait pas s'exprimer.

Donc il y a les effets de tribune, il y a la réalité des choses et au total je préfère que nous parlions de la réalité des choses, des accords et des points de désaccord que nous pouvons avoir sur ce Règlement Intérieur, on n'est pas obligé que toutes nos délibérations soient votées à l'unanimité et que nous le fassions avec la sérénité qui sied à ces débats.

Je souhaite remercier Isabelle Maistre, première adjointe, et l'ensemble des élus qui ont participé aux réunions de questure pour préparer ce travail et je vais maintenant ouvrir la discussion sur ce point avant de proposer, une fois que les expressions se seront faites, d'examiner les amendements selon une proposition que je ferai d'examen.

Qui souhaite intervenir ?

**M. RUIZ.-** Monsieur le Maire, je voulais intervenir déjà sur les amendements qui ont effectivement été reçus cinq heures avant. Je pense que ce serait une bonne chose de mettre un délai comme le vendredi soir en dernier dépôt afin qu'on puisse les avoir.

Une petite remarque sur ces amendements, d'ailleurs, pour moi ils seraient irrecevables en l'état. Comme vous l'avez noté, il manque la délibération qui est amendée. Il y a un copier-coller à la fin que je n'ai pas bien compris.

Les amendements 2 et 4 pour moi ne sont pas conformes. Pour faire le motif il aurait fallu supprimer l'alinéa 2 sinon le règlement resterait en l'état. Bien que je sois d'accord avec les amendements 5 et 6, non 4 et 5 pardon, il y en a eu tellement j'avoue que je n'ai pas pu me pencher là-dessus.

Personnellement, je voterai pour parce que nos demandes ont été entendues mais je tenais quand même à vous faire part de mon sentiment à la suite de cette polémique qui, je pense, va trop loin.

Tout d'abord, je tenais à expliquer ce qu'il s'est passé, ce que nous avons obtenu afin que tout le monde sache de quoi on parle.

Nous avons demandé que nos débats en Conseil municipal soient filmés comme notre Conseil du 23 mai dernier. Vous avez accepté cette demande et c'est pour moi une victoire sur la transparence que demandent nos concitoyens aujourd'hui.

Mon seul bémol est sur le fait que vous vous réserviez le droit d'interrompre cette retransmission car pour moi ce serait comme mettre à la porte les journalistes et les citoyens venus assister au Conseil. Je ne pense pas que vous le ferez.

D'ailleurs, une question que j'ai déjà posée, que M. Buisson a également posée lors de cette commission était la place de l'opposition sur cette chaîne de la Ville étant donné que cela fait partie des moyens de communication de la Ville.

Il y avait aussi un délai de 24 heures supplémentaires pour nos questions écrites, ce à quoi nous avons demandé que l'ordre du jour soit envoyé 24 heures avant. Vous avez reculé et laissé en l'état, ce qui est une bonne chose et je le salue.

Vous avez décidé également de conserver les moyens mis à disposition par la mairie malgré le fait que nous soyons moins nombreux et surtout vous les répartissez entre les trois groupes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Je salue également cette mesure d'équité.

Maintenant je vais passer aux points négatifs que j'accepte malgré tout car il faut savoir faire des concessions pour que ce Conseil se déroule de la meilleure manière possible.

Vous avez restreint à une question écrite par groupe, exceptionnellement deux comme c'est le cas aujourd'hui, ce à quoi je ne suis pas opposé car je peux comprendre qu'avec trois groupes minoritaires aujourd'hui il faut garder une répartition de la parole sans que cela aille à l'excès. Cependant je regrette que nous, les autres groupes, ne puissions plus réagir au moins une fois aux questions posées par les autres groupes.

Vous avez modifié notre droit à la suspension de séance en la faisant voter alors qu'elle était de droit. Il est vrai que cela n'impacte pas notre droit à la parole, mais cela est d'usage de pouvoir suspendre la séance suite à des points de divergence et demain nous n'en aurons plus les moyens car votre majorité ne la votera pas, je pense.

Sur nos interventions lors de l'ordre du jour vous limitiez notre temps parole à cinq minutes par intervention, à deux interventions par conseillers municipaux et participants à l'ordre du jour. Personnellement, cela ne nous dérangeait pas car je pense qu'il faut des règles afin que la parole soit distribuée uniformément. Vous êtes revenu sur le timing des cinq minutes, je le salue, c'est un geste honorable mais le fait de ne pouvoir prendre la parole que deux fois par conseiller municipal reste.

Enfin et je termine par le plus drôle, M. Reihanian, qui aujourd'hui dénonce que vous voulez museler l'opposition, personnellement je préfère parler de

minorité, a proposé que les groupes ne puissent exister que si nous sommes quatre y compris à l'issue d'élections, ce qui veut dire en clair qu'il souhaitait la suppression du groupe de M. Buisson et du mien, ce qui ne nous aurait plus permis d'avoir d'expression dans le *C'est à Bourg* ou de question écrite à ce Conseil.

Je me demande aujourd'hui qui entre la majorité et M. Reihanian voulait le plus restreindre mon droit à la parole.

De plus, affirmer certaines choses dans la presse alors que la majorité nous avait fait part de la modification, je trouve cela désolant, tout cela afin de dire que grâce à cela M. le Maire a reculé alors qu'il n'en est rien. Rien que pour cela je pourrais même demander que les cinq minutes de temps de parole soient remises.

Et cette pratique est partagée entre M. Reihanian et vous-même, Monsieur le Maire, car lorsque je vois vos messages sur les réseaux sociaux vous faites exactement ce que vous reprochez à M. Reihanian.

J'en profite pour vous demander s'il était possible d'informer vos conseillers que je ne fais pas partie du groupe de Bourg Avenir et donc de ne pas m'associer à leurs actions quand cela n'a pas lieu d'être. Cela ne fait pas partie de mes valeurs, c'est d'ailleurs une des raisons qui m'ont fait porter une voie dissidente lors de ces élections.

Pour conclure et en revenir à ce texte je pense qu'il faut être raisonnable. Oui, ce texte n'est pas parfait mais il va dans le bon sens. Il nous permet toujours de nous exprimer autant et, croyez-moi, ce n'est pas le cas partout. En revanche, s'exprimer ne veut pas dire être entendu et je continue à vous demander, Monsieur le Maire, de plus nous consulter surtout lors de la crise que nous traversons.

Je tenais par la même occasion à saluer la Commission d'urgence sur la solidarité qui s'est tenue samedi à l'initiative, il me semble, de Mme Nadia Ouled Salem, votre adjointe, de Mme Sarah Tarouat-Boutry, présidente de la Commission solidarité, droits humains et de Mme Karine Thévenard, directrice du CCAS. C'est une bonne chose et cela va dans le bon sens. Il serait bon que cela soit de même pour d'autres sujets.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Je vous remercie, Monsieur Ruiz, je répondrai peut-être globalement.

Y a-t-il d'autres interventions d'ordre général ?

**M. BUISSON.-** Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais aussi intervenir sur ce point. Effectivement, lors des réunions nous vous avons fait part de notre inquiétude sur deux points principalement.

Tout d'abord, notre inquiétude par rapport à la rédaction du nouveau Règlement Intérieur quant au droit d'expression de l'opposition et vous y avez répondu en partie, je tiens à le souligner.

Effectivement, les questions à l'exécutif peuvent être déposées jusqu'au vendredi 9 heures, ce qui est un délai raisonnable. La limitation à une question par groupe pourra être dépassée s'il n'y a pas d'abus et je m'en remets, comme vous l'avez dit, aux pratiques que je connais maintenant depuis un mandat de votre

mandature.

J'attire votre attention sur d'autres points. C'était l'interdiction pour un conseiller municipal de filmer, par exemple, sa propre intervention ou ce qu'il juge important car l'enregistrement de la municipalité, je pense, est un enregistrement fixe qui ne permet pas toujours peut-être une bonne capture de ce qu'il peut se passer dans la salle. Je trouve cela un petit peu étrange que vous manifestiez d'un côté pour le droit de filmer la police et d'interdire à vos élus de faire de même dans l'enceinte sur des éléments qu'ils peuvent juger importants. Peut-être que cela pourra évoluer.

Deuxième point, c'était ma demande d'autoriser un dialogue entre vous et les conseillers, c'est l'article 22, car votre réponse peut être insatisfaisante ou incomplète et cet article me paraît trop limitatif.

Vous nous avez écoutés, par contre, quant à la possibilité d'une suspension de séance qui reste possible même si la soumission au vote me semble dans les faits interdire la suspension de séance par un groupe d'opposition. Ce sera un point de discussion.

Idem pour l'article 26. Les amendements et les contre-projets sont possibles et je m'en réjouis.

Le second point d'inquiétude dont je voulais vous parler ce soir était celui des droits laissés aux plus petits groupes de l'opposition, M. Ruiz en a parlé, les articles 31 et 30. Effectivement, l'opposition était très inquiète et scandalisée par la tentative du groupe LR UDI de réduire l'opposition et les moyens à son seul profit. Je vois que dans le projet final la tentative de M. Reihanian a échoué. Nous aurons donc tous un groupe, nous aurons tous des locaux et nous pourrons partager le mi-temps au secrétariat. C'est une décision qui vous honore. C'est une décision qui respecte les droits des oppositions car souvent le groupe LR et du Centre tente de faire croire qu'il est le seul groupe d'opposition à la mairie, ce qui est évidemment faux. Il ne suffit pas de mettre un masque barré d'une croix pour être une victime. Nous étions, nous les groupes d'opposition en Marche et RN, les victimes de cette tentative de limitation de nos droits.

Voilà ce que j'avais à dire pour l'instant. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**M. COQUELET.-** Bonjour Monsieur le Maire, bonjour à tous, chers collègues. Tout d'abord je voulais juste rectifier des vérités. Simplement, à la deuxième réunion qu'on a eue le 14 octobre à laquelle j'étais présent on nous a présenté un projet et il a été clairement dit, je l'ai noté, qu'il n'y aurait pas de débat sur ce Règlement qu'on nous présentait le 14 octobre, que c'était une restitution et que le projet était ficelé.

On se rend compte que ce soir on nous présente un nouveau Règlement Intérieur. Je me pose la question de cette gestion, tout simplement.

C'est la vérité, cela s'est passé comme cela. Peut-être que Mme Maistre ne nous a pas tout dit. Après, il faut rétablir des vérités.

Ensuite, pour répondre à M. Buisson, je trouve que c'est bien que M. Buisson se rende compte aujourd'hui qu'il a des droits qu'il avait il y a déjà six ans alors qu'il n'en a pas utilisé un seul. Cela montre tout simplement son activité depuis les six dernières années.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur Coquelet, j'invite les membres de l'assemblée, si possible, à ne pas se prendre à partie les uns, les autres, même si vos propos étaient l'un et l'autre respectueux. En tout cas, j'ai noté ce que vous avez dit.

Je voulais simplement évoquer une chose, Monsieur Coquelet, sur les conditions d'élaboration. Je respecte les usages. L'usage est effectivement que le Règlement Intérieur fait l'objet d'une discussion préalable entre les groupes au sein de la questure. Après, la règle est que c'est la proposition qui est faite par la Ville, par le Maire et par la majorité. Évidemment, le 14 octobre nous avons entendu aussi un certain nombre d'éléments pour le modifier et, d'ailleurs, sur certains points les présidents de groupe ont été prévenus par un appel de mon directeur de cabinet des évolutions substantielles pour certaines, pas de toutes, mais de celles qui portaient sur les points principaux il y a maintenant deux semaines.

**M. REIHANIAN.-** Trois éléments de réponse et, Monsieur le Maire, j'ai été interpellé notamment par le représentant du Rassemblement National et je souhaitais d'abord lui répondre.

D'abord lui dire que depuis la campagne municipale jusqu'à aujourd'hui et à travers l'ensemble des conseils municipaux je dois dire que l'obstination que vous avez, Monsieur Buisson, envers ma personne force quand même l'admiration.

Lui dire ensuite que de répéter plusieurs fois un mensonge n'en fait pas une vérité et, au contraire, vous le savez mieux que quiconque, Monsieur Buisson, répéter un mensonge peut parfois tomber sous le coup de la loi et valoir, comme cela a déjà été le cas avec vous, une mise en examen pour diffamation.

Une mise en examen, Monsieur Buisson, ce n'est pas rien.

**M. BUISSON.-** Vous en savez quelque chose, Monsieur Reihanian.

**M. REIHANIAN.-** Deuxième point, Monsieur Buisson, sur lequel on pourra porter plainte pour diffamation car contrairement à vous je n'ai jamais été mis en examen, Monsieur Buisson...

**M. BUISSON.-** Vous en savez quelque chose que c'est important d'être mis en examen.

**M. REIHANIAN.-** Une mise en examen, Monsieur Buisson, c'est quand des charges sont graves contre vous et concordantes. Cela a été votre cas et celui d'un de vos compagnons, si je puis dire, du Rassemblement National.

Je propose, Monsieur Buisson...

**M. BUISSON.-** Vous aimez bien faire taire l'opposition.

**M. REIHANIAN.-** Je propose qu'on en reste ici.

Monsieur Debat, vous avez le bon rôle parfois à prendre la parole ou à la passer à d'autres. Quand j'interviens j'entends quand même pouvoir intervenir, je sais que la conception de la démocratie de l'extrême droite n'est pas toujours celle qu'on a chez les partis républicains mais en l'état j'aimerais pouvoir intervenir.

**M. LE MAIRE.-** J'allais y venir en demandant à M. Buisson de s'abstenir de vous interrompre pendant votre propos. Il pourra réagir ensuite s'il le souhaite.

**M. REIHANIAN.-** Je vous en remercie.

Ensuite, pour répondre sur le fond parce qu'il y a des partis qui prospèrent sur la haine, sur la souffrance des gens et il y en a d'autres qui essaient de faire des propositions. Je pense qu'il y a un vrai quiproquo sur les réunions qu'on a eues.

D'abord, sur la question du groupe, dans le règlement intérieur tel qu'il était rédigé il n'y avait quasiment aucune disposition concrète et réelle sur la disposition d'un groupe. J'entends lorsqu'il y a une élection et lorsqu'on a toutes et tous été démocratiquement élus qu'il y ait des dispositions claires sur la constitution d'un groupe. C'était le seul élément que j'ai voulu mettre en avant lors de la première réunion de questure et, cher Michaël, je le dis, je te l'ai dit en face et je le dis aujourd'hui dans cette assemblée devant l'ensemble de la représentation municipale, en français un groupe, pardon, mais c'est deux personnes. Sinon je pense qu'on dupe les Burgiennes et les Burgiens sur les résultats de l'élection. C'est simplement ce que je dis.

Le deuxième élément que je veux apporter, cher Michaël, c'est le fait qu'il faut faire attention à ce qu'on dit et à ce qu'on fait. Nous sommes dans l'opposition et aujourd'hui la question à se poser est très simple, est-ce que demain on aura plus de droits ou moins de droits d'expression ? La réponse est très simple et très claire. On aura moins de droits d'expression après le vote de cette délibération-là, y compris pour le groupe de M. Buisson. Vous connaissez les désaccords que j'ai et le combat qui est le mien contre le Rassemblement National, il est fondamental dans mon engagement personnel mais, en revanche, j'aime beaucoup cette phrase de Voltaire qui dit "*Je me battraï jusqu'au bout que vous puissiez parler quand même.*" Je crois, Monsieur Buisson, que vous devriez regarder les choses en face, vous perdez aujourd'hui une question orale avec ce nouveau règlement.

Enfin, troisième chose, et là je veux répondre à M. Debat, en vous écoutant et en entendant vos propos liminaires je me posais avec encore plus de force la question que je voulais vous poser avant ce Conseil municipal, n'avez-vous pas honte ? N'avez-vous pas honte en plein confinement de mettre à l'ordre du jour l'adoption d'un nouveau Règlement Intérieur visant très clairement à retirer des droits d'expression à l'opposition municipale ? N'avez-vous pas honte, Monsieur le Maire, de vouloir affaiblir notre démocratie locale alors que dans le même temps de nombreux Burgiens ont basculé sous le seuil de la pauvreté, que des soignants à Fleyriat manquent de moyens au moment où je vous parle, que nos restaurateurs du centre-ville sont en difficulté et que nos jeunes - et je le dis de manière triviale - galèrent à trouver un emploi ? N'avez-vous pas honte, Monsieur le Maire, de répandre par la voix de votre directeur de cabinet des mensonges ?

Vous n'avez participé à aucune réunion.

Non, le texte qui nous a été présenté lors des réunions de questure n'était pas le texte que vous nous présentez aujourd'hui et pour cause. Conscient de votre fuite en avant vous avez reculé. Vous avez reculé sur le nombre et sur le temps de parole que vous vouliez limiter. Vous avez reculé encore sur le nombre de prises de parole par délibération que vous vouliez aussi limiter.

Monsieur le Maire, cette délibération peut vous faire sourire mais ce n'est pas une délibération comme une autre...

**M. LE MAIRE.**- Ce n'est pas la délibération, c'est vous qui me faites sourire, Monsieur Reihanian.

**M. REIHANIAN.**-Elle en dit beaucoup sur votre conception de la

démocratie comme vous êtes en train de le faire en voulant me couper la parole, en voulant museler l'opposition comme vous le faites à l'instant.

Elle en dit beaucoup sur la conception de la démocratie et sur votre gestion sectaire que vous avez dans cette municipalité de Bourg-en-Bresse.

L'objectif de cette modification est clair : museler l'opposition municipale. D'abord, en retirant la motion vous retirez le droit à l'opposition de débattre et de s'exprimer. En limitant désormais à une seule question orale par groupe vous limitez de fait notre temps de parole sur des sujets que nous souhaiterions porter au sein de cette assemblée, pas en notre nom, mais au nom des Burgiens qui nous ont élus.

La modification du règlement intérieur est le symbole de votre gestion municipale : manque de transparence, manque de concertation, manque de débat.

Dans quelle démocratie locale digne de ce nom, Monsieur le Maire, les commissions ne durent que 20 minutes sans évoquer l'ensemble des sujets qui passent en délibération ?

Dans quelle démocratie digne de ce nom, Monsieur le Maire, l'opposition se voit refuser toute demande d'information en séance ?

Dans quelle démocratie locale digne de ce nom aussi peu de conseils municipaux sont organisés dans une année ?

Dans quelle démocratie digne de ce nom encore, Monsieur le Maire, et sur ce point j'en appelle à un sursaut de vos adjoints et à un sursaut de votre majorité tout entière, un directeur de cabinet, entendez bien un directeur de cabinet, fait des annonces dans la presse en lieu et place des adjoints démocratiquement élus ?

Dans quelle démocratie digne de ce nom, Monsieur le Maire, l'opposition municipale n'a même plus le droit de poser et de demander une simple suspension de séance qui était jadis de droit ?

Alors, je le dis très clairement dans cette assemblée, chers collègues, jamais dans l'histoire de notre ville un Règlement Intérieur n'a autant eu vocation à museler l'opposition municipale. Que chacun d'entre nous prenne conscience de cette atteinte manifeste à notre démocratie, à la liberté d'expression et des opinions. Que chacun comprenne que si les élus, quels qu'ils soient, ne peuvent plus s'exprimer au sein du Conseil municipal alors c'est le vote des Burgiens qui ne sera plus respecté.

Chers collègues, que chacun, eu égard à ses opinions politiques, entende une chose, dans une démocratie moderne la différence des opinions n'est pas une richesse, elle est plus que cela, elle est une exigence.

Et j'en finis par-là, Monsieur le Maire, parce que je vois que vous continuez de me couper.

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai rien dit Monsieur Reihanian, absolument rien.

**M. REIHANIAN.**- Sur le point du droit d'amendement de ce Règlement Intérieur que nous aurons, je l'espère, l'occasion de débattre aujourd'hui.

J'ajoute, Monsieur le Maire, car vous avez fait tout à l'heure un certain nombre de déclarations, dans le Règlement Intérieur il est inutile de nous reprocher quelque chose qui est réglementaire, nous avons tout simplement respecté le règlement. Il se trouve qu'effectivement, peut-être était-ce le fait que vous ne vouliez

pas jadis que l'opposition pose des amendements, il n'y avait aucune disposition qui prévoyait de déposer les amendements cinq heures avant, nous avons l'occasion de le faire, nous l'avons fait.

Par ailleurs, vous avez déjà été dans l'opposition, c'est le cas dans un certain nombre de mandats que vous exercez et je souhaite que la roue tourne pour vous même si je crois que ce ne sera pas le cas pour la prochaine échéance à laquelle vous voulez participer, quand on est dans l'opposition parfois on a 48 heures, voire 76 heures pour travailler avec l'ensemble des documents. Oui, c'est difficile. Donc, oui, Monsieur le Maire, et conformément à notre règlement nous avons déposé un certain nombre d'amendements aujourd'hui car nous n'avions pas le temps de le faire avant.

Par ailleurs, deuxième élément sur vos remarques sur le Règlement Intérieur, encore une fois, je m'inscris en faux sur ce que vous avez dit, dans le Règlement Intérieur il a été dit très clairement, il suffit de le lire, que l'ensemble des amendements doivent être votés en Conseil municipal même pour les rejeter. C'est-à-dire que vous êtes dans l'obligation aujourd'hui de faire en sorte que nous présentions l'ensemble des amendements et j'entends le faire.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Quelques observations sur ce Règlement Intérieur et les différentes interventions qui se sont exprimées.

D'abord, je veux le dire ici, oui, un certain nombre de débats ont eu lieu y compris en questure et parfois, effectivement, sur des sujets sur lesquels il n'y avait pas forcément d'accord entre les groupes d'opposition entre eux et parfois entre le groupe majoritaire et les groupes d'opposition. Cela s'appelle la démocratie.

Je fais valoir un certain nombre de points et je remercie ceux qui se sont exprimés dans ce sens. Pour moi tout groupe qui a obtenu des élus au Conseil municipal, même si c'est un élu, est représentatif d'une part du vote des Burgiens. À partir de là, si cet élu le souhaite - ce n'est pas la première fois, Monsieur Ruiz, qu'il y a un seul élu issu d'un groupe - il a le droit de fonctionner de manière autonome.

Il en va différemment si au cours d'un mandat municipal un ou deux élus venait à quitter un groupe quel qu'il soit. À ce moment-là un quantum pour pouvoir créer un groupe me paraît justifié, c'est exactement ce que dit notre Règlement Intérieur.

Et dans ce cadre-là il est légitime qu'à la fois l'expression des oppositions mais aussi leurs moyens minimums de fonctionnement soient assurés.

Deuxième observation, il y a toujours dans une assemblée des usages qui parfois ne sont pas écrits et qui parfois n'ont pas forcément à l'être. Je veux juste le dire, depuis que je suis maire et d'ailleurs, je dois dire, depuis que je siège dans cette assemblée, avec un maire dont j'étais l'adjoint et puis un maire dont j'étais le principal opposant, et depuis que je suis maire cela a été pareil, je n'ai jamais refusé une suspension de séance. Le seul élément est la multiplication de ces suspensions de séance qui fait l'objet de l'évolution qui est proposée, de la même manière que c'est le président de séance qui en fixe la durée.

**M. REIHANIAN.**- On n'en a fait aucune depuis le début du mandat.

**M. LE MAIRE.**- Non. D'ailleurs les deux seules auxquelles j'ai procédé depuis que je suis maire l'ont été à mon initiative parce qu'il y avait un sujet qui

nécessitait une suspension de séance.

**M. REIHANIAN.-** Propos inaudibles

**M. LE MAIRE.-** Monsieur Reihanian, je vais vous demander de faire comme j'ai fait, c'est-à-dire de ne pas m'interrompre pendant que je vous réponds.

Donc sur la question de la suspension de séance la seule chose qui change c'est l'éventualité de la multiplicité de demandes et je vais venir à quelques observations sur les usages et sur l'état d'esprit.

Oui, c'est pour cela que c'est rédigé ainsi et si nos usages sont respectés je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous le remodifions à l'occasion.

M. Buisson a posé la question de filmer nos séances. J'estime que quand nous sommes en séance, chers collègues, nous participons aux débats. Notre assemblée n'est pas une mise en scène. Notre assemblée n'est pas un endroit où on se met soi-même en scène et on est concentré sur ce que l'on fait. Donc j'estime qu'en termes de police de la séance, oui, il est particulier, peut-être un peu contradictoire de participer à une séance et en même temps de pouvoir soi-même la filmer, d'autant plus que dorénavant nos séances le seront.

Pour ce qui concerne la question de l'article 22 de notre Règlement Intérieur, il porte en particulier sur les débats ordinaires, je veux indiquer une chose à M. Buisson, c'est qu'en réalité le texte actuel permet déjà au Maire de décider s'il redonne la parole ou pas, puisqu'un membre du Conseil municipal ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du président de l'assemblée. Je ne l'ai jamais refusé, vous le savez. Le seul élément est de codifier une forme de pratique, que normalement il y a un échange, deux échanges et qu'ensuite on estime qu'on a suffisamment éclairci les points. Donc il n'y a aucune modification, il y a un encadrement de la pratique telle que nous l'avons aujourd'hui.

Mais, je le dis aussi aujourd'hui et j'en prends à témoin tous ceux qui suivent régulièrement nos séances, ai-je refusé une seule fois en 13 ans de redonner la parole à un élu qui me l'a demandée ? Non. Il n'y a donc pas que de raison que les choses évoluent et, d'autre part, cette faculté restera ouverte.

Enfin, Monsieur Reihanian, je vais vous dire simplement deux choses, trois choses en réalité.

La première est que vous avez décidément un estomac fantastique. C'est moi qui devrais avoir honte d'avoir un débat sur le Règlement Intérieur, alors que c'est vous qui en avez fait indûment un sujet de polémique politique pour essayer d'en faire une affaire, alors que vous saviez pertinemment qu'il n'y a en avait pas. Parce que vous parlez de la vérité, mais la vérité et vous allez devoir me la confirmer, est-ce que oui ou non lundi il y a 15 jours, c'est-à-dire une semaine avant votre conférence de presse, vous avez eu un appel de mon directeur de cabinet pour vous indiquer que dans le règlement qui vous serait transmis, la question de la limitation des temps de parole ne figurait plus dans le document et vous me répondrez pour savoir si oui ou non vous avez eu cette information ?

Je vais vous dire autre chose, Monsieur Reihanian, heureusement que le ridicule ne tue pas car toute cette polémique et cette mise en scène est profondément ridicule.

Oui, je vais vous dire, il y a les lois, il y a l'esprit des lois, il y a les

usages et il y a l'esprit de l'usage.

Oui, sur un certain nombre de points j'ai le sentiment que la manière dont vous menez vos interventions n'a rien à voir avec la manière dont elles se mènent habituellement dans nos échanges avec des adversaires politiques avec lesquels nous avons peu de choses en commun, sauf le fait de participer à des débats d'une manière claire et dans lequel on ne dit pas un jour qu'on n'a pas eu une information alors qu'on l'a reçue.

Oui, je ne fais pas confiance à votre manière de faire de la politique. Je ne fais pas confiance à la manière dont vous faites un débat non pas sur des opinions mais vous avez voulu ouvrir un débat sur les faits. Cela, c'est exactement ce que fait aujourd'hui Donald Trump. Il invente des faits faux pour pouvoir faire des polémiques sur un sujet qui n'existe pas. Et ce que vous avez fait la semaine dernière c'est exactement cela.

J'attire votre attention sur le fait que cette attitude est toxique pour le fonctionnement démocratique. Elle vous nuit mais elle nuit à notre fonctionnement démocratique.

Alors, oui, nous aurons l'occasion au cours de ce mandat de voir comment vous fonctionnez et vous de voir comment je fonctionne. Je ne fais pas a priori confiance à la manière dont vous menez vos interventions et à la manière dont vous mènerez aussi votre combat politique. Tant que nous serons sur les idées, les positions sur des dossiers, il n'y aura pas de sujet et, évidemment, vous aurez et vous avez la possibilité non seulement de vous exprimer, de reprendre la parole et de débattre mais, oui, je ne vous ferai pas de chèque en blanc parce que je sais aussi comment les choses se passent quand, comme vous, on nie les faits et on fait une polémique sur des faits qui n'existent pas.

Pour terminer sous forme de boutade, lorsque vous avez demandé quelles étaient les assemblées dans lesquelles on avait des dates qui changeaient tout le temps, des amendements qu'on ne pouvait pas déposer, etc. j'ai cru que vous parliez de la Région Auvergne Rhône-Alpes mais je me suis probablement trompé.

Quoi qu'il en soit, et je vais vous redonner la parole puisque j'allais vous solliciter au-delà de votre réponse, je vais vous proposer la chose suivante : vous proposez un certain nombre d'amendements, certains ont trait à des délibérations qui sont spécifiques, qui ne sont pas dans le Règlement Intérieur notamment sur les indemnités ou sur la formation, d'autres reprennent des propositions qui existent déjà sur les demandes d'information et puis vous avez des amendements ; Monsieur Reihanian, je vous lis simplement un point pour vous montrer que, non, aujourd'hui en application de notre propre règlement on pourrait faire en sorte qu'ils ne soient pas débattus puisque le Conseil municipal, dit notre règlement, décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés à la commission compétente. Donc je pourrais proposer aujourd'hui en application de ce règlement que vos amendements soient renvoyés aux commissions compétentes puisqu'ils ont été présentés tardivement. Je pourrais le faire, je ne le ferai pas. Donc nous allons débattre sur ces amendements.

Je vais vous proposer, Monsieur Reihanian, en revanche, si vous le voulez bien, de présenter ces amendements globalement et que nous ayons une présentation de l'ensemble de ces amendements après quoi il y aura un échange sur ces amendements et ensuite nous les mettrons aux voix l'un après l'autre.

Je vous donne la parole puisque vous l'avez demandée et également pour

présenter les amendements que vous avez transmis à l'assemblée.

**M. REIHANIAN.**- Monsieur le Maire, quelques points. Tout d'abord sur les amendements pour vous répondre très précisément. Vous aurez remarqué, Monsieur le Maire, que dans notre Règlement Intérieur on peut déposer des amendements.

Vous avez remarqué, Monsieur le Maire, qu'on n'est pas dans une optique au sein de notre opposition d'obstruer le débat municipal. On aurait pu déposer un certain nombre d'amendements, on s'est limité à une dizaine d'amendements pour un Règlement Intérieur et pour une délibération qui accessoirement définira la manière et la démocratie locale, je pense que c'est très peu de faire 10 amendements. Donc on n'est pas dans l'obstruction municipale.

J'entends simplement, si vous acceptez démocratiquement que nous puissions délibérer sur chacun des amendements, qu'on les présente un par un. Il y a un certain nombre d'amendements qui ne sont pas les miens, qui viennent de mon groupe mais qui ne sont pas les miens. J'entends quand même que chacun puisse les défendre et peut-être même, si vous l'acceptez Monsieur le Maire, que nous puissions en débattre démocratiquement dans notre assemblée.

J'ajoute, Monsieur le Maire, parce que vous m'avez mis en cause sur un certain nombre de choses, et notamment je n'éluide pas votre question sur l'appel téléphonique de votre directeur de cabinet, pardon Monsieur le Maire, mais visiblement je crois que notre rapport à la démocratie vous et moi tient probablement à quelque chose qui est irréconciliable entre nous, peut-être un problème générationnel. Pardon, Monsieur le Maire, mais en l'occurrence pour moi vous nous mettez en cause sur un texte qui n'est pas celui qui est lié à la délibération. Donc, non, je le redis encore une fois mais peut-être ne le savez-vous pas parce que vous n'étiez pas là lors des deux réunions de questure, ce n'est pas le texte qui a été mis devant nous lors de ces deux réunions de questure. J'en suis navré. Si cela avait été le cas je l'aurais reconnu, en l'occurrence ce n'était pas le cas.

Donc vous nous mettez en cause sur quelque chose que vous ne connaissez pas visiblement.

Deuxième chose, vous me parlez de démocratie, de notre conception de la démocratie. Monsieur le Maire, j'essaie d'aller sur le fond avec vous sur nos débats mais visiblement vous avez bien du mal à justifier ces modifications du Règlement Intérieur. Quasi toutes les modifications du Règlement Intérieur tiennent au fait de retirer des droits d'expression à ce conseil municipal. Vous dites, non, qu'on va en parler ensemble lors des amendements, en tout cas vous avez bien du mal à justifier ces modifications-là. À chaque fois vous nous dites "je ne suis pas là pour limiter le temps de parole mais vous savez il faut cadrer quand même les débats." À chaque fois vous reconnaissez, Monsieur le Maire, et cela peut faire un point d'unité entre nous, que les débats se sont relativement bien passés depuis le premier Conseil municipal, même le premier lorsque vous ne vouliez pas qu'on prenne la parole.

**M. LE MAIRE.**- Elle n'était pas de droit, Monsieur Reihanian.

**M. REIHANIAN.**- Vous voyez, vous me coupez encore une fois.

Quel était l'intérêt, par conséquent, de retirer l'ensemble de ces droits d'expression ? Je pense qu'il n'y en avait aucun si ce n'est de museler l'opposition municipale mais peut-être pourrions-nous en parler lors de la lecture de ces amendements. En tout cas, si vous l'acceptez, Monsieur le Maire, et je vous en fais la proposition au nom de mon groupe, on peut travailler sur chacun des amendements, il

y en a 8 ou 9, que chacun les présente, que chacun en débattenne et puis que chacun puisse voter ces amendements en son âme et conscience.

**M. LE MAIRE.-** D'abord, je vais passer la parole à M. Ruiz, ensuite on passera aux amendements selon la procédure que je vous ai indiquée où chacun fera l'objet d'un vote mais où ils feront l'objet d'une présentation successive de tous avant que nous ne passions au vote.

Simplement une chose,

**M. REIHANIAN.-** Monsieur le Maire, je fais la demande de manière démocratique et très sereine. Je souhaite que chaque amendement, comme c'est l'usage parce que vous parlez d'usage, dans l'ensemble des conseils municipaux mais aussi l'ensemble des assemblées des collectivités territoriales de France, soit discuté par un et voté par un.

**M. LE MAIRE.-** Je vous appellerai à une chose, Monsieur Reihanian, vous avez fait allusion à la séance d'installation, vous nous avez montré à cette occasion que vous ne savez pas respecter les règles, y compris la loi, parce que vous avez demandé à intervenir à un moment où la loi interdit qu'il y ait la moindre intervention, c'est-à-dire avant même l'élection du Maire. Oui, effectivement, cela justifie de ma part ce que je vous ai dit. Je ne fais pas confiance à votre manière de faire de la politique que ce soit dans cette assemblée ou en dehors. Et dans cette assemblée il y a un certain nombre de règles et vous allez faire en sorte de pouvoir les respecter.

Je vais passer la parole à Michaël Ruiz qui l'avait demandée.

**M. REIHANIAN.-** Au premier Conseil municipal, vous le savez, Monsieur le Maire, contrairement à vous, c'était mon premier Conseil municipal et il m'a beaucoup interpellé, il m'a beaucoup choqué. Il m'a choqué parce que lorsque le doyen de séance qui faisait office de président de séance était en train de présider la séance vous lui avez dicté ce qu'il devait faire. Je trouvais cela tout simplement antidémocratique, je me permets de vous le rappeler aujourd'hui.

**M. LE MAIRE.-** Ce que je me permets de vous rappeler et ensuite vous n'avez plus la parole parce que je vais la passer à M. Ruiz, c'est que la loi interdit tout débat et donc toute intervention lors de la présidence du doyen d'âge. C'est comme cela, cela s'appelle la loi de la République.

**M. RUIZ.-** Je vais utiliser ma deuxième intervention déjà pour rétablir une vérité, c'est que la composition des groupes n'a pas changé avec ce Règlement Intérieur. J'avais le droit à un groupe et j'aurai toujours le droit à un groupe car je représente des électeurs. C'est bien de le noter.

Sinon j'aimerais revenir sur ces amendements. Déjà, je n'en vois que six et pas huit ou neuf. C'est une première remarque et je tiens à insister là-dessus, c'est qu'ils sont irrecevables, donc pour moi ils n'ont pas lieu d'être même si je suis d'accord avec deux d'entre eux. Il y a des règles et je pense qu'il faut les respecter.

**M. LE MAIRE.-** Nous allons en venir à la présentation du premier amendement qui porte sur un sujet qui a déjà été traité par délibération. Qui le présente ?

**M. REIHANIAN.-** En cette période de crise sans précédent dans notre pays les élus ont plus que quiconque un devoir d'exemplarité. Les élus doivent s'associer aux efforts des Burgiens mais aussi s'appliquer à eux-mêmes les règles de

la vie quotidienne au travail. Ainsi nous proposons une baisse des indemnités, vous l'avez dit nous avons proposé cela lors d'un Conseil municipal, une baisse des indemnités des élus notamment au prorata des absences en Conseil Municipal et en commission, cela par l'intermédiaire d'une régularisation semestrielle que je ne vais pas détailler ici, Monsieur le Maire, parce que ce serait peut-être trop long mais que vous avez reçue vous-même. J'estime simplement qu'on doit s'appliquer en tant qu'élus l'ensemble des règles qui s'appliquent aux travailleurs de notre pays.

**M. LE MAIRE.-** Cet amendement porte sur un sujet qui a déjà fait l'objet de débats. Nous avons exposé à l'époque les raisons pour lesquelles nous n'étions pas favorables à cette réduction pour maintenir simplement les conditions d'indemnisation des élus telles qu'elles existaient auparavant.

Nous allons mettre aux voix cet amendement.

- vote contre des élus de la majorité et du groupe Bourg réveille-toi - vote pour du groupe Bourg Avenir - abstention du groupe Vision Bourg-en-Bresse.

L'amendement est rejeté.

Nous passons à l'amendement n°2 :

**M. REIHANIAN.-** Merci Monsieur le Maire. Les questions orales permettent de lancer un débat sur un sujet qui concerne les affaires de la commune qui ne serait pas inscrit à l'ordre du jour. C'était un droit, un énième droit de l'opposition municipale que vous avez entendu limiter dans ce nouveau Règlement Intérieur, dans cette nouvelle délibération. Dès lors, cet amendement vise à rétablir une question par conseiller municipal comme c'était le cas jadis contre une par groupe avec le changement du Règlement Intérieur.

Je prends simplement deux exemples. Avant la délibération n°3 que nous allons voter à la fin des débats entre nous, dans notre groupe on avait droit à quatre questions orales et dans le groupe du Rassemblement National on avait droit à deux questions orales. Aujourd'hui nous aurons le droit à une question par groupe, soit trois fois moins de questions orales au sein de notre groupe de la Droite et du Centre. Cet amendement vise à faire quelque chose de très simple, c'est rétablir ce droit d'expression de l'opposition municipale.

**M. LE MAIRE.-** Qui consacre le fait que depuis 20 ans il n'est arrivé qu'une seule fois ou deux fois qu'il y ait deux questions posées par un seul groupe, et que dès lors qu'il s'agit d'une disposition qui, par ailleurs, est une faculté il est loisible de pouvoir l'organiser.

**M. RUIZ.-** Comme je le disais, sur cet amendement-là il y a une erreur. Sans la suppression de l'alinéa 2 de cet article, le texte reste tel qu'il est aujourd'hui. Cet amendement ne sert à rien.

**M. LE MAIRE.-** C'est tout à fait exact.

Donc l'avis est défavorable.

Je vais demander la position de vote.

- vote contre des élus de la majorité et du groupe Vision Bourg en Bresse - vote pour des élus du groupe Bourg Avenir et du groupe Bourg Réveille toi.

L'amendement est rejeté.

Amendement n°3 :

**M. REIHANIAN.**- Effectivement, cher Michaël, sur l'amendement n°2 pour ce qui concerne votre groupe, il ne servira à rien puisque vous êtes seul dans votre groupe. Pour les autres groupes cela servait à quelque chose.

Dans le règlement antérieur après la réponse du Maire à une question orale d'un conseiller municipal, comme l'a dit tout à l'heure Michaël, tout membre du groupe à l'origine de la question pouvait intervenir. Désormais seul le conseiller municipal à l'origine de la question peut intervenir. Cet amendement vise à revenir à la rédaction antérieure. Je prends simplement un exemple : jadis, lorsque M. Coquelet ou Mme Bloise ou Mme Bardet souhaitait poser une question derrière tout conseiller de la minorité municipale du groupe de la Droite et du Centre pouvait répondre dont moi. Aujourd'hui ce ne sera plus le cas. Je ne sais pas pourquoi, quoi que. En tout cas, cet amendement vise à rétablir la formulation antérieure.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Reihanian, quand on fait du formalisme il faut lire. Je vous lis le règlement actuel : *"Le Maire après avoir écouté la lecture de la question répond lors de séance du Conseil municipal aux questions régulièrement déposées par les conseillers municipaux. Un porte-parole de chaque groupe de l'assemblée peut ensuite intervenir - un porte-parole, pas chaque membre - le Maire gardant cependant toute latitude pour conclure."*

**M. REIHANIAN.**- C'est quelle version, Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE.**- C'est la version du règlement qui était applicable jusqu'à aujourd'hui.

**M. REIHANIAN.**- Je parle de la délibération d'aujourd'hui, pas du règlement applicable il y a 20 ans.

**M. LE MAIRE.**- Cela signifie que dans la version précédente il y avait une seule personne et non pas chaque membre.

L'avis de l'exécutif est défavorable.

**M. REIHANIAN.**- Pour le coup c'est totalement faux, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.**- Je vais demander les positions de vote.

Vote contre des élus de la majorité.

**M. REIHANIAN.**- Monsieur le Maire, dans la délibération n°3 on parle bien de la même, j'espère parce qu'on discute bien du Règlement Intérieur là, il me semble ?

**M. LE MAIRE.**- Oui, absolument.

**M. REIHANIAN.**- Merci de le reconnaître. Dans la nouvelle délibération, sauf erreur de ma part, mais dites-moi si je me trompe, quand on pose une question orale c'est celui qui est à l'origine de la question orale qui peut aujourd'hui intervenir, ce qui n'était pas le cas avant. Vous l'avez compris ?

**M. LE MAIRE.**- Absolument.

Monsieur Reihanian, d'abord le vote est ouvert. D'autre part, vous demandez que ce soit chaque membre en disant que c'est un retrait. Auparavant

c'était une seule personne, de toute façon, cela n'a jamais été chaque membre qui pouvait réintervenir. C'était un porte-parole, donc c'était toujours une seule personne.

Je vous demande la position de votre groupe.

- Vote pour des élus du groupe Bourg Avenir - vote contre des élus du groupe Bourg Réveille-toi et du groupe Vision Bourg-en-Bresse.

L'amendement est rejeté.

Amendement n°5 :

**M. REIHANIAN.-** Dans l'ancien Règlement Intérieur la suspension de séance était un droit de l'opposition. En effet, si une suspension de séance était demandée à l'initiative d'un groupe, que ce soit celui de Michaël Ruiz, de M. Buisson ou de moi-même, cette demande de suspension de séance était de droit. Désormais, mais me semble-t-il nous sommes toujours sur la troisième délibération, dans le Règlement Intérieur que vous voulez faire voter, vous avez décidé, sauf erreur de ma part, de retirer ce droit en le soumettant à un vote du Conseil municipal. Cet amendement vise donc à rétablir la rédaction de l'ancien Règlement Intérieur.

**M. LE MAIRE.-** Nous mettons aux voix.

- vote contre des élus de la majorité - vote pour des élus du groupe Bourg Avenir, des élus du groupe Bourg Réveille-toi et du groupe Vision Bourg-en-Bresse.

Amendement n°4 :

**M. REIHANIAN.-** Vous avez décidé de procéder à la retranscription audiovisuelle des conseils municipaux.

**M. LE MAIRE.-** Vous êtes au n°6. Si je suis, vous n'avez pas défendu l'amendement n°4, à moins que vous ne souhaitiez pas le défendre.

**M. REIHANIAN.-** Est-ce qu'on a les mêmes parce qu'on n'avait pas le même Règlement Intérieur il y a quelques secondes, donc peut-être qu'on n'a pas les mêmes amendements non plus ?

**M. LE MAIRE.-** J'ai ce que vous m'avez envoyé. L'amendement n°3 était sur les réponses aux questions orales, le 4 sur les motions. Mais si vous ne voulez pas le défendre je n'y vois pas d'inconvénient.

Donc on en est au n°6. Passons au n°6 sur la retranscription audiovisuelle des conseils. Allez-y Monsieur Reihanian.

**M. REIHANIAN.-** Monsieur le Maire, si vous l'acceptez mais je pensais l'avoir fait, je vais défendre l'amendement n°4.

**M. LE MAIRE.-** Allez-y. Vous voyez que je suis un grand démocrate.

**M. REIHANIAN.-** Les motions permettent de lancer un débat sur un sujet qui concerne les affaires de la commune qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour. C'était encore un droit de l'opposition municipale, un droit d'expression de l'opposition municipale que vous avez entendu supprimer. Dès lors l'amendement que nous avons déposé, cet amendement n°4, vise à rétablir une question par conseiller municipal contre une par groupe. En réalité, cet amendement vise à rétablir la motion qui a été supprimée.

**M. LE MAIRE.-** Il y a d'abord des possibilités qui sont dans la loi d'avoir un débat une fois par an sur la politique générale de la collectivité et la collectivité, effectivement, ne présente, et d'ailleurs l'exécutif ne le fait jamais non plus, de motion au vote estimant que la plupart des motions qui se passent dans d'autres assemblées sont des motions sur des sujets nationaux. C'est la raison de ce retrait.

Il y a d'autres possibilités pour les élus y compris de l'opposition de pouvoir intervenir sur des sujets en particulier sur le débat sur la politique générale de la commune.

Je mets aux voix.

**M. RUIZ.-** Je vote contre étant donné qu'on a déjà le débat sur la politique générale de la Ville.

- vote contre des élus de la majorité et du groupe Vision Bourg-en-Bresse - vote pour des élus du groupe Bourg Avenir et des élus du groupe Bourg Réveille toi.

L'amendement est rejeté.

Amendement n°6 :

**M. REIHANIAN.-** Vous avez décidé de procéder à la retranscription audiovisuelle des conseils municipaux et cela a été un point important pour nous. Pour autant, dans la rédaction du Règlement Intérieur vous vous laissez la possibilité d'arrêter cette diffusion dans l'hypothèse où il y aurait un trouble à la bonne tenue des débats. On voit bien et très naturellement que cette notion de trouble à la bonne tenue des débats est à votre libre appréciation et peut être source d'insécurité juridique plus que subjective d'ailleurs, et elle peut devenir à certains égards, mais je doute de cet élément, parfois arbitraire.

Ainsi cet amendement vise à supprimer l'alinéa 4 de l'article 17 et donc vise tout simplement à enlever cette considération-là d'opportunité.

**M. LE MAIRE.-** Je vais vous répondre en deux temps. D'abord, vous préciser, parce que nos débats sont publics, ce qu'il ne serait pas possible. Il ne sera pas possible, parce que ce serait du caviardage, de dire subrepticement "là vous arrêtez, etc." Ce n'est pas ce que je vise. C'est l'hypothèse où, et je l'ai vu dans d'autres assemblées et cela a été aussi le cas dans d'autres villes, la retransmission de nos échanges habituels en salle du conseil change la nature de débat. Je ne veux pas que le Conseil municipal devienne une sorte d'arène de cirque dans laquelle on ne se parle plus entre nous mais dans laquelle on parle exclusivement pour la caméra et dans laquelle on puisse avoir des dérapages liés à l'existence des débats.

À ce moment-là, je l'indique, si j'estime que les conditions de sérénité générale des débats ne sont plus remplies je le dirai et je dirai à ce moment-là et j'espère ne jamais avoir à le faire, que la retransmission pourrait être interrompue.

Je le dis simplement parce que l'expérience de ces quelques mois montre qu'il va falloir que nous apprenions à travailler et voir dans quel état d'esprit nous le faisons.

Si nous le faisons dans un état d'esprit positif, constructif, il n'y a aucune raison qu'il y ait des incidents. S'ils devaient se répéter, ce que je ne souhaite pas et ce que j'espère il n'arrivera pas, évidemment, il n'y aura pas à faire usage de ce type de disposition.

Je vais passer aux voix sur cet amendement.

- vote contre des élus de la majorité et du groupe Bourg Réveille-toi - vote pour des élus des groupes Bourg Avenir et Vision Bourg-en-Bresse

**M. REIHANIAN.**- Je veux vous rappeler, Monsieur le Maire, que depuis le premier Conseil municipal nous avons voté très largement la majorité des délibérations qui nous ont été soumises. Je pense qu'en termes de position constructive ou d'élus constructif ou pas il ne me semble pas qu'on ait des leçons à recevoir de votre part en la matière.

Pour notre part ce sera un vote pour.

**M. RUIZ.**- Comme je vous l'ai dit dans mon propos, je ne souhaiterais pas que cela se produise, donc je vais voter pour. Je préférerais que vous fassiez la police au sein de l'assemblée plutôt que d'en arriver à ces extrémités-là.

**M. LE MAIRE.**- L'amendement est donc rejeté.

Amendement n°7 sur l'article 35 sur la formation des élus :

**M. REIHANIAN.**- Je vais laisser mon collègue Christophe Coquelet le présenter à sa convenance.

**M. COQUELET.**- Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, cet article a été supprimé du Règlement Intérieur. Tout simplement, je trouve que le droit à la formation des élus est important, donc je souhaite qu'il soit remis dans le Règlement Intérieur, s'il vous plaît.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Coquelet, il ne l'est plus parce qu'il y a une délibération spécifique que nous avons d'ailleurs approuvée au dernier conseil, donc qui va bien au-delà même de ce que disait l'ancienne délibération et qui garantit totalement les droits des élus.

Si cette proposition est liée au fait que cet élément vous avait échappé, je vous propose de retirer votre amendement, parce qu'en réalité ce qu'il y a dans le Règlement Intérieur, ce que vous souhaitez mettre, existe très largement déjà dans la délibération qui a été votée. Ce n'est juste pas le même vecteur. C'est une délibération spécifique qui existe.

Évidemment, ce que vous dites est parfaitement cohérent. C'est d'ailleurs l'application de la loi, la pratique de la collectivité, etc. Mais il n'y a pas besoin de la mettre dans le Règlement Intérieur. Donc je vous suggère, si vous l'acceptez, de retirer votre amendement de manière à ce qu'on n'ait pas à le rejeter puisqu'en réalité ce que vous proposez existe déjà.

**M. COQUELET.**- Si vous me certifiez que la délibération qu'on a votée - c'est vrai qu'elle m'avait échappé peut-être - reprend largement la formation pour les élus et leurs droits, oui, on peut retirer cet amendement mais il faut vraiment que ce soit important et que ce soit bien acté.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie. Je vous donnerai les éléments. De toute façon, comme il y aura une réunion de questure pour rediscuter du sujet de l'article 26 sur les amendements vous aurez tout loisir d'y revenir. On vous repassera la délibération que nous avons approuvée et si cela ne vous convenait pas vous auriez toujours la possibilité d'y revenir mais je vous garantis que cette délibération existe.

Je vous remercie de votre accord si vous le confirmez pour le retirer, cela m'évite de faire voter contre une disposition qui, par ailleurs, recueille l'accord de tous puisque la délibération sur la formation avait été votée à l'unanimité.

**M. COQUELET.-** Pas de souci.

**M. LE MAIRE.-** Je vous remercie. Il est donc retiré.

Dernier amendement sur l'article 4 sur les demandes d'informations complémentaires :

**M. REIHANIAN.-** Je vais laisser Christophe Coquelet défendre cet amendement.

**M. COQUELET.-** Aujourd'hui on peut vous solliciter pour avoir des informations et là vous déchargez tout ce travail à votre chef de cabinet. Tout simplement, on redemande à ce que ce soit vous dans des horaires convenables qui puissiez traiter ces informations-là comme dans l'ancien Règlement Intérieur.

**M. LE MAIRE.-** Sur ce sujet-là il n'y a pas que cela, en revanche. Il y a le fait que vous fassiez la demande, dans votre amendement vous dites que cela devrait être adressé au cabinet du maire, c'était purement informatif, c'est-à-dire l'endroit pour adresser votre demande parce que je ne vois pas les modifications de fond dans votre amendement par rapport à ce qui existe aujourd'hui dans le projet de Règlement Intérieur. Donc je suis dubitatif.

Comme nous n'avons pas eu le temps de le regarder en détail je vous confirme que si vous m'écrivez à moi cela arrivera mais que le contact le plus opérationnel sera effectivement soit le cabinet, soit le Directeur Général des Services.

**M. REIHANIAN.-** Monsieur le Maire, si je peux simplement apporter une petite précision sur ce qu'a dit M. Coquelet, on est parti d'un constat assez simple dans notre groupe qui est qu'à chaque fois qu'on demandait une information à votre cabinet elle ne nous revenait jamais. Je peux vous envoyer les copies de courriers que je vous ai faits, que ce soit sur la sécurité ou sur d'autres sujets également, on n'a jamais eu de réponse que ce soit de votre cabinet ou bien lorsqu'on fait ces demandes-là en commission. Donc peut-être qu'il y a un simple dysfonctionnement chez vous. On ne dit pas que c'est un manque de transparence de votre part mais la résultante est qu'on n'a pas tous les éléments parfois pour voter en Conseil municipal.

Par conséquent, l'amendement visait à faire une chose très simple, c'était de ne pas passer par votre cabinet à chaque fois, parce qu'on avait le sentiment que parfois il pourrait y avoir des filtrages sur les informations qui nous étaient attribuées ou pas, en l'occurrence aucune information lorsqu'on l'a faite sur le fondement des dispositions du Règlement Intérieur ne nous a été délivrée.

**M. LE MAIRE.-** Les informations en règle générale doivent l'être. Si elles ne le sont pas il faut faire un rappel.

Ce qui m'ennuie dans votre amendement, donc je ne vais pas proposer de le voter, c'est que par ailleurs vous écrivez que les conseillers qui voudront consulter les mêmes dossiers en dehors des heures ouvrables devront adresser au cabinet du maire une demande écrite émanant de leur président de groupe. Je crains que ce ne soit pas possible puisque le droit d'information des conseillers est individuel.

Nous allons améliorer ce qui doit l'être sur nos relations. Dans l'immédiat

je vais proposer le rejet de cet amendement en ayant entendu vos observations et vos objectifs.

- vote contre des élus de la majorité, des groupes Vision Bourg-en-Bresse et Bourg Réveille-toi - vote pour des élus du groupe Bourg Avenir

**M. BUISSON.-** N'ayant pas exactement compris l'enjeu je vais voter contre.

**M. RUIZ.-** Je ne vois pas de modification à part à l'oral. Pour moi l'amendement n'est pas valable, donc je vote contre.

**M. LE MAIRE.-** L'amendement est donc rejeté.

Nous allons mettre aux voix maintenant le Règlement Intérieur dans son ensemble.

**M. REIHANIAN.-** Je remarque simplement, mais peut-être avais-je mal compris vos propos liminaires, qu'aucun des amendements que nous avons faits aujourd'hui n'est retenu. Je le regrette et par conséquent nous nous réserverons le droit après le vote de cette délibération de déposer devant le tribunal administratif de Bourg-en-Bresse un recours pour excès de pouvoir contre ladite délibération.

**M. LE MAIRE.-** C'est votre droit le plus absolu.

- A LA MAJORITE des votants (36 voix), 6 voix contre (Mmes BARDET, BLOISE, CHAUSSAT et MM COQUELET, REIHANIAN, BUISSON)

Le règlement est donc adopté et nous aurons une question supplémentaire pour aborder la question de la rédaction de l'article 26.

**RAPPORT n°4 - Règlement Local de Publicité - Convention de financement dans le cadre de la révision des RLP des communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Saint-Denis-lès-Bourg, Saint-Just et Viriat**

**M. LE MAIRE, Rapporteur,**

*(Présentation du rapport)*

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. BUISSON.-** Après des mois de confinement et de fermetures forcées pour nos commerçants je voulais juste poser la question de savoir si c'était bien le moment de poursuivre cette restriction de la publicité locale, alors que celle sur Internet, des GAFSA, etc. est plus active que jamais. Nos commerçants ont besoin de visibilité et je me demandais si cette mesure à laquelle j'adhérais en dehors du confinement n'est pas à reporter.

**M. LE MAIRE.-** Votre préoccupation sur la publicité locale est évidemment de bon aloi. Je rappelle que là on n'est pas sur le marché publicitaire de la Ville mais sur le Règlement Local de Publicité qui, de toute façon, doit être repris parce qu'il a plus 20 ans, pour en élaborer un autre.

Nous avons délibéré l'année dernière pour lancer cette élaboration. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Effectivement, l'objectif affiché était un objectif de réduction de cette publicité, notamment située sur des terrains privés qui sont des causes de pollution visuelle de nos entrées de ville et parfois de certains secteurs,

mais voter cette délibération ne vous engage pas à voter le contenu du Règlement Local de Publicité qui ne viendra pas avant au moins une année devant notre assemblée et ses commissions. Il s'agit là d'un élément de procédure mais nous devons continuer de toute façon l'élaboration du RLP. Ce n'est pas une obligation mais sinon ce sont les règles nationales qui s'appliquent et il n'y a plus de maîtrise des collectivités sur le contenu.

Voilà pourquoi, tout en entendant vos observations, je vous indique que la crainte que vous exprimez ne trouve pas sa source en tout cas dans cette délibération.

**M. BUISSON.-** Avec vos précisions et les réserves je vote pour.

**M. LE MAIRE.-**

- A l'unanimité des votants (42 voix)-

### **RAPPORT n°5 - Affaires foncières**

#### **a - Projet de Renouvellement urbain du Pont des chèvres - Acquisition propriété DESAYES rue des Crêts**

**M. LE MAIRE.-** Je vais laisser Claudie Saint-André présenter certaines d'entre elles mais il y en a quand même quelques-unes qui sont des délibérations de relativement faible ampleur.

*(Présentation du rapport)*

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

- A l'unanimité des votants (42 voix)- -

#### **b - Site de Lucinges - Vente à M. et Mme RANIA**

**M. LE MAIRE.-** C'est un site connu sur lequel il est important de savoir ce qu'il devient.

**Mme SAINT-ANDRE, Rapporteur,**

*(Présentation du rapport)*

*J'ajoute que les activités qui se déroulaient sur le site de Lucinges, en particulier les accueils des écoles de Bourg, plutôt les écoles maternelles d'ailleurs qui allaient sur le site de Lucinges faire des activités pédagogiques en lien beaucoup avec l'environnement, ont été reportées sur d'autres sites, c'est-à-dire que la Ville finance en compensation des projets des écoles maternelles du même type pour des activités que, du coup, elles choisissent eux-mêmes.*

*Précisons également que le site de Lucinges rencontrait de moins en moins de succès vu la difficulté qui se présentait au niveau de l'accueil des enfants, vu la vétusté de certains locaux.*

**M. LE MAIRE.-** Pour le resituer, nous sommes à Val Revermont sur la commune de Treffort. La route que vous voyez sur le bas est la route qui vient de Saint-Étienne du Bois et qui va ensuite vers le bourg de Treffort. C'est à l'angle qu'est le centre de Lucinges.

Merci Claudie de ce rappel.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

- A l'unanimité des votants (42 voix)-

**c - Complexe sportif des Venues - Alimentation vestiaires Mouthier -  
Convention avec Enedis**

**M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE** Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. BUISSON.-** Je voulais profiter de cette délibération. Améliorer les équipements de quartier était une bonne chose évidemment et j'attire l'attention sur l'effort d'investissement continu de la commune pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Pourtant, j'en profite pour en parler ici en Conseil municipal car cela n'a pas été le cas, une certaine partie des habitants de ce quartier des Venues ne semble pas forcément apprécier les efforts de la municipalité.

Un petit rappel, l'incendie en 2017 des vestiaires, le tir de mortier sur la police en juin 2020, les incendies de containers en 2020 et les dernières violences urbaines importantes qui nous ont tous plus ou moins surpris récemment.

La politique de la Ville ne semble pas contenter tous les habitants de ce quartier que nous connaissons bien. Avez-vous quelque chose à dire, Monsieur le Maire, qui pourrait expliquer cette défiance d'une partie des habitants ?

**M. LE MAIRE.-** Je ne sais pas parce que vous avez mêlé des sujets qui, pour certains, sont évidemment très sérieux, graves mais n'ont pas du tout été liés à ce quartier.

Pour ce qui concerne en tout cas cet équipement je ne vois pas de lien manifeste hormis, évidemment, la dégradation volontaire, d'ailleurs suivie d'effet puisqu'il y a eu l'interpellation des auteurs de l'incendie qu'il a partiellement détruit.

Sur les autres sujets on est sur d'autres types de secteur. Je dirais simplement d'une manière générale qu'au cours des dernières semaines de nombreuses villes en France, dans la région et ailleurs ont fait l'objet de troubles qui sont plus ou moins graves. Dans tous les cas la manière dont ces événements se sont passés n'est pas acceptable et évidemment ne suscite de ma part que de la condamnation.

Le seul élément est qu'ils sont venus de manière soudaine dans beaucoup de villes en France aussi, d'Oyonnax à Mâcon, de Rillieux-la-Pape à Bourg-en-Bresse. Je souhaite simplement que la période de tensions que nous vivons n'amène pas à de la réitération de telles violences.

Est-ce lié aux politiques d'équipements de quartier ? Très franchement, il est difficile de le dire. Je ne le pense pas.

Je pense qu'il y a des causes qui peuvent être plus profondes ou, au contraire, plus superficielles. Quoi qu'il en soit, nous poursuivrons ces aménagements de quartiers parce qu'il nous semble que des équipements dont on parle, des vestiaires, des réaménagements de centres sociaux comme cela va être le cas au pôle Amédée Mercier ou ailleurs dans les différents quartiers de la ville vont dans le bon sens.

- A l'unanimité des votants (42 voix)- -

**d - Les Arbelles - Vente de parcelles communales aux colotis**

**M. LE MAIRE.-** *Présentation du rapport.*

- A l'unanimité des votants (43 voix)- -

**RAPPORT n°6 - Dénomination de voirie - Opération CARRE DU REVERMONT**

**Mme SAINT-ANDRE, Rapporteur,**

*(Présentation du rapport)*

**M. LE MAIRE.-** Naturellement, s'agissant d'une voie privée l'aménageur du lotissement a non seulement validé mais contribué à cette proposition.

- A l'unanimité des votants (42 voix)--

**RAPPORT n°7 - Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse**

**M. LE MAIRE, Rapporteur,**

*Au début de chaque mandat il est demandé aux collectivités membres d'une communauté d'agglomération de décider si elles s'opposent au transfert de la compétence PLU pour l'EPCI dont elles sont membres.*

*Cela me donne l'occasion de répreciser ici les raisons de cette opposition qui n'est pas une opposition de principe mais une opposition de contexte.*

*Je fais partie des élus qui considèrent qu'il serait logique, légitime qu'il y ait des PLU de secteur et qu'en particulier pour la Ville de Bourg-en-Bresse nous ayons un travail commun de PLU avec Viriat, Saint-Denis-les-Bourg, Péronnas, Saint-Just et peut-être d'autres communes qui seraient dans l'ordre des choses.*

*En revanche, ce qui est proposé aujourd'hui puisque la loi est ainsi écrite c'est que si nous ne votons pas cette délibération c'est la Communauté d'Agglomération qui recevra la compétence pour élaborer un PLU unique sur les 74 communes de l'ensemble de la CA3B.*

*Et, évidemment, un PLU à 74 communes allant de Corveissiat à Curciat-Dongalon, de Druillat à Saint-Denis-lès-Bourg et de Bourg-en-Bresse à Saint-Trivier-de-Courtes cela n'a pas réellement de sens.*

*Donc tant que la loi ne nous permet pas d'avoir des PLU de secteur sur des secteurs de coopération plus proches, la position des élus de la CA3B est de ne pas exercer cette compétence au niveau communautaire et c'est la proposition que je soumets aujourd'hui à vos suffrages.*

*Il va de soi que si la loi évoluait et permettait des PLU de secteur nous verrions à ce moment-là si un accord peut être trouvé avec des communes avoisinantes pour exercer. Aujourd'hui ce n'est pas le cas, donc la question ne se pose pas.*

- A l'unanimité des votants (42 voix)- -

## RAPPORT n°8 - Finances - Exercice 2020

### a - Décision modificative

**M. DOSCH, Rapporteur,**

*(Présentation du rapport)*

*L'ensemble de ces ajustements nous permet par anticipation le renouvellement du parc automobile dans le cadre d'un plan pluriannuel et de suivi de nos véhicules.*

*Également, cet ensemble de dépenses / recettes nous permet de diminuer l'emprunt de 2 300 000 €, ce qui n'est pas rien.*

**M. LE MAIRE.-** Merci Thierry de cette présentation.

Je rappelle que nous n'avons d'habitude qu'une seule DM. Là, nous en avons eu deux parce que l'année était exceptionnelle. Vous avez présenté de manière claire les enjeux, les plus, les moins, les retards et les choix qui ont été faits sur cette décision modificative, notamment celle de hâter le renouvellement de matériels, véhicules et d'engins qui sont importants pour nos services. Nous appuyons notamment sur le fait que du fait du contexte sanitaire un certain nombre de travaux avaient eux-mêmes été décalés.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette décision modificative ?

**M. REIHANIAN.-** Je tenais avant toute chose à remercier M. Dosch et l'ensemble de la Commission Finances, car il y a eu un travail collaboratif avec l'ensemble des élus y compris de l'opposition municipale et il faut le souligner. C'est tout à votre honneur. Merci infiniment Monsieur l'adjoint.

Comme vous le savez, au sein de notre groupe nous avons une vision divergente sur les grandes orientations budgétaires de la Ville. Nous aurons l'occasion peut-être d'en débattre l'année prochaine lors du prochain exercice budgétaire. Pour autant en l'espèce il s'agit d'actes d'exécution budgétaire pour la plupart et par conséquent nous voterons donc pour cette délibération de bon sens.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci Monsieur Reihanian de votre intervention.

Je mets aux voix.

- A l'unanimité des votants (42 voix)- -

### **b - Provisions pour risques et charges : constitution et reprise - Budget ville**

**M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIÉ** Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. RUIZ.-** Il y a une proposition que je ne comprends pas. La FDSEA était censée payer les dégradations de 2018, comme vous l'avez annoncé. Pourquoi est-ce que vous faites des provisions là-dessus ?

**M. LE MAIRE.-** Vous avez parfaitement raison de poser la question. Tout simplement parce que la FDSEA a contesté l'exigibilité de cette somme. Donc comme il y a actuellement un contentieux qui est pendant devant le tribunal compétent nous

provisionnons l'hypothèse dans laquelle la FDSEA n'aurait pas à payer cette somme. C'est l'existence du contentieux qui justifie la provision.

- A l'unanimité des votants (43 voix)- -

**c - Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur - Budgets ville et services funéraires**

**M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE**

- A l'unanimité des votants (43 voix)- -

**d - Affectations de subventions**

**M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE**

- A l'unanimité des votants (43 voix)- -

**e - Conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions**

**M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE**

- A l'unanimité des votants (43 voix)- -

#### **RAPPORT n°9 - Finances - Exercice 2021**

**a - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

**M. LE MAIRE.-** Ce sont des délibérations qui permettent à la Ville d'engager des dépenses avant le vote du budget. Nous ne votons pas le budget au mois de décembre. Nous le voterons exceptionnellement au mois de mars. Habituellement c'est fin janvier ou début février. Donc il faut pouvoir prendre des délibérations et des décisions budgétaires pendant cette période.

Ce sont des délibérations très classiques qui sont soumises au vote pour permettre d'engager des dépenses d'investissement, de verser des acomptes sur subvention et de passer des conventions afférentes à ces subventions.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. RUIZ.-** J'avais une petite question sur ce budget 2021. J'aurais aimé savoir si vous aviez fait une candidature pour le plan de relance sur la partie collectivité territoriale et si oui quels sont les projets auxquels vous allez candidater.

**M. LE MAIRE.-** Oui, nous allons faire des appels à candidature, à manifestation d'intérêt sur le projet de plan de relance du gouvernement, étant précisé que les collectivités territoriales dans leur ensemble, de gauche ou de droite, auraient préféré des discussions avec le gouvernement sur la compensation de nos baisses de recettes fiscales de manière à nous permettre d'équilibrer nos recettes, donc de ne pas avoir à passer par ce système d'appel à candidature.

Le gouvernement a choisi des appels à candidature qui présentent l'avantage d'être un investissement mais l'inconvénient d'être multiples et parfois un peu lourds.

Nous sommes en train de candidater sur la rénovation thermique des

bâtiments publics, notamment le programme de rénovation thermique des écoles pour des sommes significatives. De la même manière sur des équipements culturels sur l'appel à projet culture géré au niveau de la DRAC, nous avons également fait des demandes sur des opérations qui pourraient prendre du retard si nous n'obtenons pas de soutien de l'État compte tenu de la dégradation de nos finances.

Nous en aurons probablement d'autres, en particulier sur les déplacements cyclables et modes doux, peut-être sur la production d'énergie et, je l'espère, avec la Communauté d'Agglomération pourquoi pas sur d'autres postes, par exemple les mobilités via la CA3B plutôt mais pour la Ville, oui, nous avons déjà fait des demandes dans le cadre du plan de relance.

- A l'unanimité des votants (43 voix)- -

**b - Autorisation spéciale pour acomptes sur subventions**

**M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE**

- A l'unanimité des votants (43 voix)--

**c - Conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions**

**M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE**

- A l'unanimité des votants (43 voix)- -

**RAPPORT n°10 - Finances - Transfert de compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines - Procès-verbal de mise à disposition des biens**

**M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE**

- A l'unanimité des votants (43 voix)- -

**RAPPORT n°11 - Finances - Mesures liées à l'épidémie de la Covid-19 Remise gracieuse de dette**

**M. LE MAIRE, Rapporteur,**

*Bien évidemment, nous aurons à revenir sur ces sujets pour le confinement actuel et les conséquences qui en résulteront sur l'exigibilité des baux des locations dus par un certain nombre de locataires de la Ville qui sont des entreprises.*

*Vous voyez que le sujet le plus important en termes quantitatifs est évidemment le cinéma. Il y a aussi également des emprises de restauration et quelques commerces concernés.*

*Y a-t-il des demandes d'intervention ?*

**M. RUIZ.-** J'avais deux questions, Monsieur le Maire. Pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas fait une suspension des droits de terrasse comme cela s'est fait dans d'autres municipalités ?

Et je m'interroge sur le peu de commerces qui sont présents dans le tableau. Ce sont les seuls commerces dont la Ville est propriétaire des locaux ou est-ce qu'il y a eu un choix ?

**M. LE MAIRE.-** Non, il n'y a pas eu de choix hormis, je crois, une activité qui ne s'est pas du tout interrompue, je ne saurais plus dire laquelle.

La Ville normalement n'est pas bailleur de commerces. Il se trouve qu'elle est historiquement parfois propriétaire de certains locaux qui sont loués mais globalement nous n'avons pas cette vocation. Donc c'est essentiellement du résiduel.

Par ailleurs, sur le droit de terrasse, une mesure a été prise, qui a fait partie des pouvoirs du maire dans le premier confinement et qui n'a pas été soumise au vote parce qu'il n'y avait pas d'assemblée à ce moment-là, qui a été simplement mise dans la liasse des délibérations que vous avez eue lors de l'installation.

Je vous confirme que les droits de terrasse ont été supprimés pour tout le monde pour toute l'année 2020 et que pour 2021 s'il s'avère que nous ayons à le faire totalement ou partiellement évidemment nous envisageons de le faire par délibération du Conseil puisque là cette décision avait été prise au moment des pouvoirs particuliers donnés aux maires et aux présidents pendant la période du premier confinement.

Je mets aux voix.

- A l'unanimité des votants (42 voix)- -

**RAPPORT n°12 - Taxe Foncière de Propriétés Bâties - Convention d'utilisation de l'abattement TFPB - Prorogation**

**M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIÉ** Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. REIHANIAN.-** Monsieur le Maire, si vous me le permettez je souhaitais en profiter pour poser une question sur la délibération et notamment sur la taxe foncière. Comme vous le savez, de nombreux Burgiens sont inquiets et redoutent une augmentation de la pression fiscale ces prochaines années. En la matière l'enjeu est considérable pour l'attractivité de notre ville. Le gouvernement a entendu exonérer 80 % des foyers de la taxe d'habitation, ce qui pourrait avoir un impact budgétaire considérable pour notre ville et l'ensemble des collectivités territoriales. Dès lors ma question est simple, dans ce contexte prévoyez-vous une augmentation de la taxe foncière à l'avenir ?

**M. LE MAIRE.-** Ne voyant pas d'autres interventions je vais donc répondre à votre question pour vous dire que, oui, je fais partie des élus qui sont inquiets à moyen terme, pas immédiatement mais à moyen terme, des conséquences de la suppression de la taxe d'habitation parce que la compensation de cette suppression de la taxe d'habitation, est fournie par le reversement à la Ville de la part de taxe foncière qui était celle des départements. Or, il se trouve que globalement la Ville va perdre plus de taxe d'habitation que le Département ne va nous apporter de taxe foncière.

D'abord, déshabiller Pierre pour habiller Paul cela n'a jamais été une bonne politique en soi et les départements ne sont pas contents de perdre cette recette. Nous ne sommes pas contents de perdre celle de la taxe d'habitation. C'est l'inconvénient pour la Ville comme pour beaucoup de villes puisque c'est statistiquement le cas de beaucoup de communes de plus 5 000 habitants. Nous sommes donc sous-compensés, c'est-à-dire que nous percevons moins spontanément du produit de cette taxe foncière que nous ne perdons de taxe d'habitation. En moyenne pour les plus petites communes c'est l'inverse. Pour presque 90 % des petites communes elles vont recevoir potentiellement plus de taxe foncière qu'elles

n'ont perdu de taxe d'habitation. Le gouvernement a donc imaginé un système de caisse de mutualisation. Donc nous dépendons pour assurer à l'avenir nos recettes d'une caisse de mutualisation qui devra être arrêtée annuellement en loi de finances, le montant en tout cas.

Et si je peux avoir confiance dans la parole d'un gouvernement, celui-ci comme d'autres, je n'ai pas confiance sur l'Etat avec un B comme Bercy pour tenir dans la durée les promesses qui sont faites à un moment donné de compensation dès lors qu'elles sont soumises à des votes annuels.

Donc, oui, sur le moyen terme je crains que nous ne perdions une dynamique de recette puisqu'il n'y aura plus d'évolution même des bases votées par le parlement et qui permettait un ajustement, en fonction de l'inflation notamment, du produit de la taxe d'habitation.

Pour autant, est-il envisagé une évolution de la taxe foncière ? Non, il n'est pas envisagé d'évolution de la fiscalité locale. J'avais indiqué dans la campagne municipale que tout serait fait pour ne pas avoir recours à une évolution pendant la durée du mandat. Je rappelle que dans le mandat précédent et je l'avais écrit noir sur blanc en 2014 une évolution limitée à 1,5 % était possible. J'ai fait deux fois 1 % et ensuite quatre années sans augmentation. La programmation pluriannuelle en fonctionnement et en investissement est faite sans évolution des taux de la taxe foncière et donc de la fiscalité locale et, évidemment, tout sera fait pour maintenir cet objectif et le maintenir dans la durée.

J'ai toujours indiqué que si des circonstances particulières conduisaient à un moment donné pour des raisons exogènes et non pas la gestion de la Ville, à ce qu'il y ait un débat sur le sujet nous l'aurions avant que la Ville ne se trouve en situation difficile. Ma responsabilité, mon rôle, celui de l'équipe municipale est de faire en sorte que ceci n'arrive pas et qu'il n'y ait pas d'augmentation de la fiscalité locale au cours des années qui viennent. C'est en tout cas la ligne directrice que nous avons fixée. Mais nous en parlerons au moment du budget.

**M. REIHANIAN.-** Effectivement, d'accord sur ce point et notamment et précisément sur le fait que l'Etat aujourd'hui a entendu supprimer un impôt qui ne lui appartenait pas de manière effective. En l'occurrence, cela risque de mettre notre budget ou du moins le prochain exercice budgétaire ou celui à n+2 en difficulté.

Vous nous dites aujourd'hui que la taxe foncière n'augmentera pas durant votre mandat, vous prenez cet engagement-là. Y aura-t-il d'autres pistes, par exemple des économies sur le fonctionnement, sur l'investissement qui impacteraient notre ville étant entendu qu'il n'y a rien de négatif à avoir ce débat-là, il est même rationnel et il est de bon sens ?

**M. LE MAIRE.-** Je précise juste une chose, j'ai pris des engagements vis-à-vis des Burgiens en indiquant que le programme que je leur ai présenté était réalisable sans augmentation de la fiscalité locale. J'ai toujours introduit dans toutes mes réunions publiques, dans tous mes documents et encore aujourd'hui une seule réserve, c'est le maintien de la situation financière saine de la Ville. Donc aujourd'hui je vous le dis, nous ferons tout et c'est l'objectif, pour ne pas avoir à y recourir et je n'ai pas l'intention de le faire. Si la situation pour des motifs exogènes devait être différente nous aurions l'occasion d'en reparler mais vous avez raison de considérer que nous ferons tout y compris sur les dépenses de fonctionnement, sur l'ajustement des programmes d'investissement comme nous l'avons fait sous le mandat précédent pour ne pas avoir à le faire.

Je rappelle que sous le mandat précédent nous avons décidé le décalage d'un ou deux projets d'un an pour pouvoir tenir la crête et donc ne pas avoir à remettre la Ville dans une situation financière qui serait délicate et qui se dégraderait.

Pour le reste, dans la durée nous verrons ce qu'il en est sur l'ajustement de la taxe foncière. Nous verrons au budget quels sont les choix budgétaires qui sont faits. Ils seront débattus pour la maîtrise des dépenses tout en répondant aux besoins de la population et l'équilibre à trouver entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement. Ce sera tout l'enjeu du premier débat budgétaire de la mandature qui aura lieu le 1<sup>er</sup> février, et du budget qui sera voté au mois de mars exceptionnellement pour tenir compte de la période particulière que nous connaissons.

Je vous confirme que d'une manière générale l'objectif sera toujours plutôt de voter le budget fin janvier, début février plutôt que de le voter en mars. C'est un meilleur équilibre dans l'organisation de l'année.

-A l'unanimité des votants (42 voix)- -

**RAPPORT n°13 - Fonds de solidarité communautaire 2019 / 2020 - Parts égalitaires et thématiques - Plans de financements des projets retenus**

**M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE** Je rappelle juste que c'est la dernière délibération que nous aurons à prendre de cette nature puisque ce fonds de solidarité communautaire est issu de l'ancienne BBA et il disparaît à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au profit du plan d'équipement territorial. Donc c'est la dernière délibération de cette nature que nous prenons pour solliciter le fonds communautaire.

- A l'unanimité des votants (42 voix)- -

**RAPPORT n°14 - SPL OSER - Rapport annuel**

**Mme LIOTIER, Rapporteur,**

*(Présentation du rapport)*

**M. LE MAIRE.-** Merci Charline de ce rapport succinct mais qui permet de voir l'importance de l'action de cette société.

Il n'y a pas à voter sur des rapports annuels. Nous prenons simplement acte de l'existence de ce rapport.

**RAPPORT n°15 - Personnel Territorial - Modification d'emplois**

**M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE**

- A l'unanimité des votants (36 voix), 3 abstentions (Mme CHAUSSAT, MM BUISSON, RUIZ, Mmes BARDET, BLOISE, MM COQUELET, REIHANIAN ne prenant pas part au vote

**RAPPORT n°16 - Frais de Mission des Elus - Mandat spécial**

**M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE**

- A l'unanimité des votants (43 voix)- -

**RAPPORT n°17 - Actes de gestion accomplis par le Maire et les Adjointes au Maire en vertu de la délibération n°5 du 23 Mai 2020**

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des questions ?

Nous en venons aux questions qui ont été posées en questions orales sans débat mais avec réponse par des élus de notre assemblée. Chronologiquement la première question reçue a été celle de Michaël Ruiz, donc je l'invite à lire la question et je lirai ensuite ma réponse.

**M. RUIZ.-** *Lecture de la question orale.*

**M. LE MAIRE.-** "Monsieur le conseiller municipal, vous avez souhaité m'interpeller sur la gestion des animaux à Bourg-en-Bresse en commençant par me reprocher d'aller à l'encontre des valeurs démocratiques que je prône par ailleurs au motif que j'ai demandé le retrait d'une pétition en ligne lancée sur le site mesopinions.com ; les deux autres ont été retirées à l'initiative de leurs auteurs.

Si la Ville a effectivement demandé à ces auteurs le retrait d'une pétition récente c'est que les propos tenus y étaient mensongers. La liberté d'expression, pilier de toutes les libertés civiques, pose la base de tous les autres droits et je m'efforce au quotidien de la protéger et de la promouvoir. Pour autant, il existe des limites fixées par la loi et la diffamation publique en est une.

Il est clairement affirmé dans cette pétition des allégations fausses et excessives, aucun renseignement n'ayant été pris au préalable auprès des élus ou des services municipaux concernés qui auraient pu apporter tous éléments circonstanciés utiles.

Par ailleurs, ces questions avaient été traitées dans la presse locale et des éléments factuels rendus publics n'étaient même pas pris en compte par les auteurs de cette pétition.

Aussi, je vous le confirme ici, je réagirai en pareilles circonstances de la même manière sur tout sujet si les mêmes conditions étaient remplies. Pour le reste la Ville prend acte des pétitions qui lui sont adressées et de celles qui sont lancées.

Vous vous interrogez sur le soi-disant respect par la collectivité de l'article L211-24 du Code rural qui impose une fourrière animale locale alors que la SACPA prestataire en ce domaine a été missionnée par la CA3B.

La législation du Code rural définissant le cadre légal de la fourrière animale est parfaitement respectée. En effet, ce marché confié à la SACPA s'inscrit dans un dispositif de service aux communes. La CA3B a un rôle unique de gestionnaire et de suivi de ce marché, les communes demeurant compétentes au titre du pouvoir de police du maire concernant la divagation d'animaux errants sur le domaine public.

Je tiens enfin à vous préciser que plusieurs autres EPCI du département collaborent avec ce prestataire du fait de sa performance et de la qualité de ses prestations.

S'agissant du traitement des chats errants sur les trois associations identifiées et sollicitées par la Ville dès 2016 seul Fé'l'ain a répondu présent et une première convention a été signée le 4 octobre 2018. Ce partenariat a été renouvelé le 10 décembre 2019 avec le nouveau bureau de l'association le Clan Fé'l'Ain qui a dû se restructurer suite à de sérieux problèmes internes. Le rôle de chacun a été clairement défini pour une bonne gestion des populations de chats errants sur la commune. Ainsi la Ville instruit les demandes présentées par l'association et met en œuvre le cadre

légal, le Clan Fé'l'Ain pour sa part procédant à la capture, l'identification et la stérilisation par un vétérinaire puis la réintroduction et le suivi sanitaire des animaux.

La campagne de stérilisation a effectivement pris du retard. Cela tient, d'une part, au fait qu'à sa demande il a fallu laisser un peu de temps à l'association Clan Fé'l'Ain pour repartir sur des bases saines et, d'autre part, au contexte sanitaire de cette année 2020.

En effet, débutée en mars 2020 la campagne a dû être stoppée en raison du confinement, la perspective étant de reprendre à l'automne. Là encore le contexte ne l'a pas permis, ce que, je crois, tout le monde peut comprendre aisément même si cela est regrettable.

Pour répondre à votre question sur la méthode adoptée par la Ville afin de réguler la prolifération des pigeons, j'indique que ces actions ont un objectif de sécurité sanitaire. En effet, les publications scientifiques sont unanimes et identifient pas moins de quatre maladies transmissibles à l'homme par ce volatile, certes de gravité et de sévérité inégales ; le risque d'exposition étant fortement lié à la surpopulation de pigeons, leur nombre doit absolument être maîtrisé et je me dois, c'est pour moi un souci constant, de garantir la sécurité sanitaire de nos concitoyens.

Aussi dans un premier temps des actions de prévention sont mises en œuvre : inventaire et fermeture des pigeonniers sauvages, rappel de la règle inscrite à l'article 120 du règlement sanitaire départemental de l'Ain selon laquelle il est interdit de nourrir les pigeons.

Ce n'est qu'en dernier recours que des opérations de capture de pigeons sont organisées de manière ciblée et raisonnée et uniquement dans des zones surpeuplées.

Ces opérations sont ponctuelles et n'ont aucun caractère systématique. Les captures sont alors réalisées dans des cages non blessantes. La méthode validée par la Direction départementale de protection des populations, c'est-à-dire les services de l'État, consiste ensuite en une exposition des oiseaux à un taux élevé de CO2 dans un caisson étanche qui provoque la mort de l'animal rapidement après qu'il ait perdu conscience.

Enfin, je terminerai en vous rassurant sur le sort de l'ânesse Boulette qui n'appartient pas à la Ville et qui va rejoindre sa résidence hivernale dans la Plaine de l'Ain. En attendant elle est hébergée avec d'autres congénères dans un enclos à la caserne Brouet dans les meilleures conditions possibles.

Nous avons toutefois sur ce point un désaccord de fond. Le travail d'un animal domestique est-il une maltraitance par principe ? Pour moi non. À défaut il faudrait renoncer à une brigade canine, à l'utilisation de chevaux pour les patrouilles de surveillance ou du travail en ville.

Notre objectif est de ramener l'animal dans la ville dans des conditions respectueuses du bien-être animal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le conseiller municipal, l'expression de mes sentiments distingués."

Monsieur Ruiz, voilà la réponse qui sera transmise à l'ensemble des élus municipaux dès demain ou après-demain au maximum.

Je passe la parole ensuite au groupe Bourg Avenir avec leurs questions qui ont été posées et je propose de commencer, Monsieur Reihanian, par celle concernant la crise sanitaire et la crise sociale et puis ensuite de passer à celle dont j'ai compris qu'elle serait lue par M. Coquelet sur la question de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre.

Je propose que ce soit vous, Monsieur Reihanian, ensuite M. Coquelet.

**M. REIHANIAN.**- *Lecture de la question orale.*

**M. LE MAIRE.**- Je vous lis la réponse que vous recevrez : "Monsieur le conseiller municipal, je le vois comme vous la crise sanitaire que nous connaissons est également une crise sociale majeure. Les personnes isolées sont souvent celles qui souffrent le plus des périodes de confinement. Les personnes qui vivaient de CDD, d'intérim, de petits boulots, d'emplois saisonniers se voient souvent privées de travail et donc de ressources.

L'absence de restauration collective lors du premier confinement ou d'activités extrascolaires toujours lors du premier confinement a pesé sur le budget des familles les plus modestes.

Plusieurs dynamiques objectives traduisent aujourd'hui des situations délicates. D'abord, l'explosion, à Bourg-en-Bresse comme ailleurs, du nombre des demandes d'aide alimentaire auprès des associations caritatives et l'arrivée de nouveaux publics : des étudiants encore que peu nombreux à Bourg-en-Bresse par rapport aux grandes métropoles mais il y en a, des personnes en emploi précaire, des familles monoparentales, l'augmentation du nombre de demandeurs du RSA, l'augmentation des dettes de loyer auprès des bailleurs, du moins des bailleurs publics pour ceux que nous connaissons.

Vous le savez, depuis le début de cette crise j'ai eu à cœur que la Ville de Bourg-en-Bresse prenne sa part et soit au plus près des personnes en difficulté. La maison sociale est ainsi restée ouverte et a maintenu l'accueil physique du public contrairement à bon nombre de structures sociales y compris pendant les périodes de confinement.

Des liens téléphoniques réguliers ont également été effectués dans le cadre des accompagnements médico-sociaux, des personnes au RSA suivies par des infirmières de la médiation santé, dans le cadre du réseau municipal des visiteurs bénévoles à domicile auprès de personnes âgées, dans le cadre du registre canicule qui recense les personnes en situation de fragilité. L'objectif de tous ces dispositifs est de prendre des nouvelles des personnes, de recenser leurs besoins, de repérer leurs difficultés éventuelles et de transmettre des informations sur les aides mobilisables qui sont trop souvent méconnues et donc inutilisées.

Ce travail de fond pour lequel je remercie encore une fois les agents de la Ville de Bourg-en-Bresse de leur mobilisation a permis de maintenir un accompagnement des publics dits fragiles, de favoriser leur accès aux droits et de maintenir un minimum de lien social pour les plus isolés. Au-delà de ces accueils et de cet accompagnement, vous l'avez rappelé, nous avons mis en place au printemps une aide financière de 50 € par enfant fréquentant la restauration scolaire des écoles publiques de la ville. Cette aide versée aux familles ayant les revenus les plus bas sous forme de chèque utilisable pour l'achat de produits alimentaires ou d'hygiène a bénéficié à 523 familles et 834 enfants.

La Ville s'est également assuré que les associations caritatives œuvrant

sur son territoire étaient en capacité de poursuivre et d'amplifier leurs actions en matière d'aide alimentaire.

Dès le printemps les 11 associations concernées ont toutes bénéficié d'un soutien forfaitaire minimal de 1 000 € ainsi que d'une prise en compte de 25 % des pertes financières estimées et de l'augmentation des dépenses liées à la hausse des demandeurs.

Comme vous le soulignez, ce deuxième confinement nous oblige à prolonger notre action en faveur des plus démunis. Depuis 15 jours Nadia Ouled Salem et Alexa Cortinovis conduisent une réflexion avec les services de la Ville et les acteurs concernés pour définir précisément les besoins et les manières d'y répondre efficacement en cohérence avec les dispositifs existants.

Bien évidemment, les propositions que vous soumettez ici seront versées dans ce pot commun des réflexions. D'ores et déjà je vous indique que la Ville a indiqué qu'elle était prête à accroître autant que de besoin son aide aux associations caritatives en fonction des besoins dont elles nous feront part.

Je me permets de préciser que la récupération par ailleurs des invendus alimentaires que vous proposez est prévue depuis 2016 dans le cadre de la loi visant à lutter contre le gaspillage. Les grandes surfaces sont ainsi tenues de donner leurs invendus à des associations sous peine d'amende. Aujourd'hui c'est une pratique répandue et les associations s'organisent entre elles pour se répartir ce qu'elles appellent les ramasses. Il va de soi que si le fonctionnement de ce dispositif prévu par la loi appelait à une intervention de la Ville, la Ville interviendrait pour faire en sorte qu'il fonctionne.

Avant d'ajouter un nouveau dispositif nous pensons, et je pense que vous en conviendrez, qu'il faut en lien avec la banque alimentaire faire un diagnostic précis du travail réalisé pour voir si effectivement il y a encore des leviers pour améliorer l'efficacité de ces ramasses.

Je suggère d'ailleurs que ledit diagnostic et les perspectives d'action soient présentés et discutés en commission.

Nous aurons l'occasion dans les prochains jours de préciser dès que ce travail sera terminé avec les associations caritatives les actions concrètes que prendra la Ville, je le sais, au nom de l'ensemble des conseillers municipaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le conseiller municipal, l'expression de ma considération distinguée."

Voilà la réponse que j'apporterai à votre question sur ce sujet qui est effectivement un sujet d'actualité dans notre ville comme ailleurs.

Je propose de passer la parole à M. Coquelet pour la question que vous avez transmise mais qui est signée par lui-même.

**M. COQUELET.**- "À l'heure où nous vivons une crise sanitaire historique nous devons ne pas oublier notre environnement. Le changement climatique est en route avec une inquiétude grandissante sur la qualité de l'air, enjeu majeur pour notre santé.

Nous avons tous remarqué la pollution de l'air dans nos villes. Malgré le confinement actuel cette dernière subsiste, liée à la circulation automobile, à l'activité

industrielle, au chauffage ou à d'autres activités.

Cette concentration dans l'atmosphère de gaz à effet de serre émis par les activités humaines amène à évaluer nos rejets grâce à des indicateurs comme le bilan carbone.

La Ville de Bourg-en-Bresse comme les autres collectivités a une obligation de transparence, d'information auprès de sa population concernant son exposition à ces substances potentiellement dangereuses. Nous souhaitons donc la publication des données de l'évolution de l'activité de l'air et des bilans carbone de ces 12 dernières années à Bourg-en-Bresse. Il devrait exister aussi ces informations sur les quartiers de la ville, sur les principaux axes routiers de la ville avec des créneaux horaires comme, par exemple, l'avenue Amédée Mercier à 18 heures, etc.

Nous demandons aussi la publication pour les mois d'août et de septembre 2020 des mesures obligatoires de la qualité de l'air et des émissions de polluants réalisées par les entreprises en charge de la dépollution des parcelles du projet Vinaigrerie.

Ces travaux ont en effet engendré de nombreuses nuisances pour les riverains qui ont notamment constaté des problèmes olfactifs sanitaires importants : migraines, difficultés respiratoires, etc. Par exemple, un professeur de sport du lycée Saint-Pierre qui a dû interrompre les cours en extérieur.

Nous vous saurons gré de nous indiquer vos références pour ces chiffres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée."

**M. LE MAIRE.-** Merci Monsieur Coquelet. J'indique simplement que la dernière partie de votre question ne figurait pas dans la question écrite que vous m'avez adressée, celle qui porte sur le chantier de la Vinaigrerie. Cela ne signifie pas qu'il n'y sera pas apporté de réponse, cela signifie qu'elle ne figure pas dans la réponse que je vais vous lire.

**M. COQUELET.-** Je suis étonné parce que c'est le projet que j'ai envoyé.

**M. LE MAIRE.-** Je me réfère au texte que j'ai reçu, qui est endossé par M. Reihanian au nom de votre groupe et qui est daté du 27 novembre. N'y voyez pas malice mais toute la partie sur la Vinaigrerie n'y figure pas. Elle s'arrête à "avenue Amédée Mercier à 18 heures, etc. et nous vous saurons gré de nous indiquer vos références pour ces chiffres".

Cela ne veut pas dire que je ne vais pas répondre sur ce sujet-là mais je ne peux pas le faire dans le cadre de cette réponse puisque cette partie de la question ne figurait pas sur le document qui nous a été transmis.

"Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre courrier et de votre interpellation au sujet du climat et de la pollution. Votre demande étant précise ma réponse le sera tout autant - sous le bénéfice de ce que je viens de vous indiquer.

D'abord, concernant la qualité de l'air c'est une agence publique qui est chargée de collecter les données journalières en la matière et non pas les villes ou la Ville de Bourg-en-Bresse qui ne dispose ni de la compétence ni des outils pour procéder à de telles mesures. Atmo Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le

Ministère de la transition écologique et solidaire pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air dans notre région et donc notre agglomération.

Vous trouverez donc joint à ce courrier les données des 10 dernières années qui concernent la qualité de l'air à Bourg-en-Bresse. Et donc chacun d'entre nous en disposera avec cette réponse.

Ensuite vous m'interrogez sur le bilan carbone de la Ville. La région Auvergne Rhône-Alpes met à disposition ces informations sur la plate-forme open data qui s'intitule [auvergnerhonealpes.territory.fr](http://auvergnerhonealpes.territory.fr). Je vous joins à cette réponse le résumé des tonnes d'émissions carbone produites durant la période 2010-2017. Je me permets de vous joindre également les bilans carbone de la collectivité réalisés à la demande de la Ville par l'association Alec. Ce sont ces éléments qui nous ont permis d'établir notamment notre plan d'administration écoresponsable.

Nous avons bâti depuis 2008 une politique de transition écologique ambitieuse en engageant des mesures importantes de réduction de nos émissions de carbone et de nos consommations énergétiques. Ainsi le plan de rénovation thermique de six groupes scolaires et d'un gymnase engagé en 2015 nous a permis de réduire nos émissions de 1000 tonnes CO2 par an avec une réduction de notre consommation énergétique allant de 17,7 gigawatts/heure en 2010 à 13,4 gigawatts/heure en 2018.

Le renouvellement de l'ensemble des luminaires d'espaces publics, l'extinction nocturne de l'éclairage public parfois par la suppression de la moitié des mas existants comme c'est le cas avenue Amédée Mercier ou avenue Maréchal Juin a conduit à réduire de 1 M de kilowatts/heure notre consommation par rapport à 2012, soit 20 % malgré l'augmentation du patrimoine lumineux.

Par ailleurs, il ne vous aura pas échappé que nous menons depuis 10 ans une politique très volontariste pour le développement de transports alternatifs à la voiture moins émetteurs de gaz à effet de serre. Ainsi depuis 2010 nous avons créé 60 km d'aménagements cyclables, soit 36 % de l'ensemble de la voirie afin d'inciter les Burgiennes et les Burgiens à utiliser ce mode de déplacement pour leurs trajets courts. C'est d'ailleurs ce volontarisme qui a permis à la Ville d'être classée seconde sur le podium 2019 des villes cyclables dans la catégorie des villes de 20 à 50 000 habitants établi par la Fédération des usagers de la bicyclette.

Par ailleurs, le réseau de transports en commun a été fortement développé avec l'objectif de le rendre plus rapide notamment avec la création de voies dédiées comme sur le boulevard Maréchal Leclerc ou la rue Gabriel Vicaire. Cela nous a permis en lien avec la CA3B d'offrir un nouveau service de navette électrique gratuit reliant la gare au Carré Amiot.

L'adoption en 2018 de la charte de l'arbre a permis de fixer des objectifs ambitieux de plantation d'arbres, deux arbres plantés pour un arbre abattu, afin d'augmenter notre patrimoine arboré de 2000 arbres d'ici 2030, soit une augmentation de 20 % par rapport au patrimoine actuel de 11 000 arbres, notamment pour ces propriétés de fixation des poussières et du CO2 de l'activité humaine qu'assurent les arbres en milieu urbain.

Enfin, l'adoption du PLU en 2013 et ses mises à jour les années suivantes ont permis d'affirmer notre volonté forte de reconstruire sur la ville en freinant massivement l'artificialisation des sols notamment par la création de nouvelles zones commerciales mais également par l'incitation à la densification maîtrisée de la ville.

Je partage donc assurément votre préoccupation tant de la qualité de l'air que de nos émissions de gaz à effet de serre et quelques exemples non exhaustifs attestent de notre volonté forte d'agir localement sur cet enjeu global. Dans cette optique toutes les idées et contributions d'où qu'elles viennent sont les bienvenues. C'est ainsi que je reçois votre question."

Et donc j'apporterai à la partie de la question plus spécifique qui concerne ce chantier de la Vinaigrerie une réponse écrite complémentaire qui sera, bien évidemment, jointe à celle-là dès qu'elle aura pu être élaborée.

Je vous indique simplement d'ores et déjà que les conditions de réalisation de ce chantier ont été réalisées et contrôlées par les services de l'Etat en lien avec le respect des normes en ce domaine mais je conviens qu'à partir du moment où vous avez également ce point-là il y a lieu de vous apporter une réponse encore plus précise et donc vous l'aurez.

Voilà, Monsieur Coquelet, ce que je voulais vous répondre.

**M. COQUELET.-** Je vous remercie.

**M. REIHANIAN.-** Monsieur le Maire, je souhaitais intervenir suite à la question de Christophe Coquelet puisque c'est la dernière fois que je pourrai le faire. Je me permets d'en profiter pour apporter une petite contradiction concernant les campagnes arborées. Je prendrai simplement deux exemples, pas plus parce qu'il est inutile d'apporter autant de contradictions en si peu de temps pour vous. Sur Maginot 19 abatages d'arbres, 6 plantations. Sur la place Bernard 14 abatages d'arbres, 6 plantations.

Le deuxième élément que je voulais apporter plus globalement porte sur ce Conseil municipal qui a duré plus de 2 heures 30, je pense qu'il a été utile au-delà des divergences des uns et des autres, après tout il en relève de la vitalité démocratique de notre commune. Mais, en revanche, si ce conseil municipal a bien révélé une chose, c'est l'esprit de sectarisme des uns et des autres ou l'esprit d'ouverture des uns et des autres. Nous avons voté 90 % des délibérations aujourd'hui, vous avez rejeté 100 % de nos propositions.

Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE.-** Comme notre Règlement Intérieur fait que le maire conclut sur les questions qui lui sont posées en réaction aux questions écrites j'indiquerai simplement deux choses. D'abord, sur le sujet de l'ensemble du Carré Amiot le bilan est positif et nous n'avons jamais considéré que c'était une répartition à l'identique. L'aménagement de la ville a aussi cette logique.

Enfin, sur la dernière phrase de votre conclusion, je me réserve le droit de faire des comparaisons. Quand on est dans l'opposition ou dans la majorité on n'a pas la même vision des choses parfois mais l'appréciation de sectarisme que vous avez eue à mon égard ne me paraît pas très franchement justifiée par ni les conditions de notre débat ni le fonctionnement démocratique de notre assemblée.

Mes chers collègues, nous en avons terminé avec l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

Je m'aperçois que dans le feu de l'action j'ai oublié de vous faire adopter le compte rendu de notre séance du 28 septembre. Donc je vous demande si vous avez des observations à formuler sur ce compte rendu. Il n'y en a pas, il est adopté.

Et je propose que ce soit Suaip Zin-Kal qui soit secrétaire de séance.

Notre prochain conseil aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2021 et j'espère très fortement en présentiel, c'est-à-dire dans une salle qui nous permettra de tenir nos débats directement et non pas par visio interposée.

D'ici là j'indique que le Conseil Communautaire aura lieu, lui, puisque nous serons sortis de la phase de confinement la plus dense, le 14 en présentiel.

Je vous souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une période de fin d'année la plus favorable possible. Nous n'aurons pas le traditionnel repas de fin d'année qui permet à chacun de se retrouver, c'est l'habitude lors du dernier conseil municipal. Nous le ferons probablement peut-être à la fin du premier semestre. Au-delà de nos différences cela permet de se retrouver.

Je voudrais vous souhaiter à toutes et à tous une bonne période de fêtes de fin d'année en souhaitant, et à travers vous à chacune et à chacun de nos concitoyens burgiens, burgiennes, qu'elles soient malgré les circonstances l'occasion de pouvoir se retrouver dans des limites tout à fait raisonnables mais de retrouver néanmoins ses proches en respectant les gestes barrières, mais en faisant en sorte que ces fêtes soient aussi un moment de respiration, en ayant tous et j'en suis persuadé, vous l'avez tous dit, une pensée forte et nous aurons des actions envers ceux pour lesquels cette période sera plus tourmentée, nourrie de plus d'inquiétudes et de plus de difficultés encore qu'à l'accoutumée.

Je vous indique, enfin, qu'en lien avec mes collègues maires de la Communauté d'Agglomération nous n'avons pas pris de décision formelle et encore moins de décision collective qui s'imposerait à tous sur le maintien ou non des cérémonies de vœux de début d'année. Je veux néanmoins vous indiquer qu'à ce jour il est fort peu probable qu'elles puissent se tenir dans les conditions dans lesquelles elles se tiennent habituellement, que ce soit pour les vœux au personnel de la Ville qui ont lieu traditionnellement le premier jeudi de janvier, ou que ce soit pour les vœux à la population qui ont lieu le deuxième ou le troisième samedi matin de janvier. Évidemment, nous privilégierons la sécurité sanitaire et les mesures de précaution pour ne pas susciter de rassemblement qui pourrait permettre de faire revenir une troisième vague éventuelle de l'épidémie. Donc je suis sûr que quelle que soit la décision vous la comprendrez. Elle sera prise en toute hypothèse avant la rupture de fin d'année, c'est-à-dire avant le 20 décembre prochain.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée. Je vous remercie d'avoir participé à ce conseil dont j'espère qu'il restera unique dans les annales de la Ville de Bourg-en-Bresse, c'est-à-dire un conseil à distance. Je vous souhaite une bonne soirée. La séance est levée. Bonne soirée à tous.

*La séance est levée à 19 heures 50.*



## *Pour une nouvelle vision de la ville !*

### Question écrite pour le conseil municipal du 30/11/2020

Monsieur le Maire,

La gestion des animaux dans une ville comme la nôtre est essentielle. Il existe une confusion entre votre discours, et celui de certaines associations bourgiennes. Je sais que 3 pétitions circulaient sur internet pointant votre défaut de gestion des animaux dans notre commune. J'en parle au passé étant donné que vous les avez fait retirer du site les hébergeant, en les signalants. Cela va à l'encontre des valeurs démocratiques que vous prônez dans cette assemblée ainsi que sur les réseaux sociaux... Pourtant L'Article L211-27 du code rural et de la pêche maritime modifié par l'ordonnance n°2010-18 du 7 janvier 2010 - article 3, vous impose la gestion de la population des chats errants, par exemple.

Actuellement je sais que la SACPA a été employée par l'agglomération pour réaliser les travaux de fourrière, mais étant donné que cette entreprise n'est pas domiciliée dans le département de l'Ain je m'interroge sur le « respect » de l'article L221-24 du code rural vous imposant une fourrière locale. Je sais également que la municipalité a signé une convention avec l'association « Fé'l'Ain » de Bourg-en-Bresse pour s'occuper de la stérilisation et de l'identification des chats errants. Une convention existait également en 2018 avec la fondation « 30 millions d'amis ». Je me pose des questions sur les raisons qui font que celle-ci n'ai pas été renouvelée.

Un an plus tard la problématique des chats errants n'est toujours pas résolue. L'association « Fé'l'Ain » n'arrive pas à effectuer pleinement les missions que vous leur avez confié par manque de moyens, dont l'annulation de la convention avec « 30 millions d'amis ». D'autres associations à Bourg-en-Bresse s'occupent aussi de la gestion des chats errants, sans le soutien de votre majorité municipale. Je ne saurais vous conseiller de vous rapprocher de celles-ci afin qu'elles travaillent toutes de concert à la bonne exécution de cette mission qui vous incombe. Autres sujets que j'ai pu constater dans plusieurs quartiers, la dépose d'affiches par plusieurs bailleurs interdisant de nourrir les chats, affiches contraires à l'Article R214-17 du Code Rural. Merci de faire respecter cet article de loi.

Les chats ne sont pas le seul souci, il existe la problématique des pigeons. Les manières que vous utilisez pour réguler leur population reste d'une opacité affligeante. Certains parle de gazage, vous parlez de capture. Qui dit vrai ?

Enfin je peux vous évoquer la situation de l'ânesse « Houlette ». Vous en faites la publicité expliquant qu'elle est là pour ramasser nos ordures. Vous feriez mieux de faire respecter la propreté de nos parcs plutôt que d'expliquer qu'une ânesse ramassera nos débris jetés à terre. Même nos agriculteurs n'utilisent plus d'animaux dans les champs. Seriez-vous pour un retour arrière ou est-ce juste un coup de « greenwashing » au détriment d'un animal qui pourrait vivre une vie plus paisible, étant donné que nous avons inventé le moteur électrique depuis longtemps ?

Après toutes ces constatations, pouvez-vous nous dire, M. le Maire, ce qu'il en est vraiment, à Bourg-en-Bresse, de la gestion des animaux ?

Michaël RUIZ  
*Conseiller municipal et président du groupe Vision Bourg-en-Bresse*

Le 27 novembre 2020

[www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr)

### Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.70.01 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/AMS/PP

Monsieur Mickaël RUIZ  
Conseiller municipal  
Groupe Vision Bourg-en-Bresse  
Hôtel de Ville  
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Objet : réponse à question écrite

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous avez souhaité m'interpeller sur la gestion des animaux à Bourg-en-Bresse, en commençant par me reprocher d'aller à l'encontre des valeurs démocratiques que je prône, par ailleurs, au motif que j'ai demandé le retrait d'une pétition en ligne lancée sur le site « mes opinions.com ». Les deux autres ont été retirées à l'initiative de leurs auteurs.

Si la Ville a effectivement demandé à ces auteurs le retrait d'une pétition récente, c'est que les propos tenus y étaient mensongers. La liberté d'expression, pilier de toutes les libertés civiques, pose la base de tous les autres droits et je m'efforce au quotidien de la protéger et de la promouvoir. Pour autant, il existe des limites fixées par la loi et la diffamation publique en est une. Il était clairement affirmé dans cette pétition des allégations fausses et excessives, aucun renseignement n'ayant été pris au préalable auprès des élus ou des services municipaux concernés, qui auraient pu apporter tous éléments circonstanciés utiles. Par ailleurs, ces questions avaient été traitées dans la presse locale et des éléments factuels rendus publics n'étaient même pas pris en compte par les auteurs de cette pétition. Aussi, je vous le confirme ici, je réagirai en pareilles circonstances, de la même manière sur tout sujet, si les mêmes conditions étaient remplies. Pour le reste, la Ville prend acte des pétitions qui lui sont adressées et de celles qui sont lancées.

Vous vous interrogez sur « le soit-disant respect » par la collectivité de l'article L.221-24 du code rural, qui impose une fourrière animale locale, alors que la SACPA, prestataire en ce domaine, a été missionnée par la CA3B. La législation du code rural définissant le cadre légal de la fourrière animale est parfaitement respectée. En effet, ce marché confié à la SACPA s'inscrit dans un dispositif de services aux communes. La CA3B a un rôle unique de gestionnaire et de suivi de ce marché, les communes demeurant compétentes, au titre du pouvoir de police du Maire, concernant la divagation d'animaux errants sur le domaine public. Je tiens enfin à vous préciser que plusieurs autres EPCI du département collaborent avec ce prestataire, du fait de sa performance et de la qualité de ses prestations.

S'agissant du traitement des chats errants, sur les 3 associations identifiées et sollicitées par la Ville dès 2016, seule Fé'l'Ain a répondu présente et une première convention a été signée le 4 octobre 2018. Ce partenariat a été renouvelé le 10 décembre 2019 avec le nouveau bureau de l'association le Clan Fé'l'Ain, qui a dû se restructurer suite à de sérieux problèmes internes. Le rôle de chacun a été clairement défini pour une bonne gestion des populations de chats errants sur la commune. Ainsi, la Ville instruit les demandes présentées par l'association et met en œuvre le cadre légal, le Clan Fé'l'Ain pour sa part procédant à la capture, l'identification et la stérilisation par un vétérinaire puis la réintroduction et le suivi sanitaire des animaux.

La campagne de stérilisation a effectivement pris du retard. Cela tient, d'une part au fait qu'à sa demande, il a fallu laisser un peu de temps à l'association Clan Fé!Ain, pour repartir sur des bases saines, et d'autre part au contexte sanitaire de cette année 2020. En effet, débutée en mars 2020, la campagne a dû être stoppée en raison du confinement, la perspective étant de reprendre à l'automne. Là encore, le contexte ne l'a pas permis, ce que je crois, tout le monde peut comprendre aisément même si cela est regrettable.

Pour répondre à votre question sur la méthode adoptée par la Ville afin de réguler la prolifération des pigeons, j'indique tout d'abord que ces actions ont un objectif de sécurité sanitaire. En effet, les publications scientifiques sont unanimes et n'identifient pas moins de 4 maladies transmissibles à l'homme par ce volatile, certes de gravité et sévérité inégales. Le risque d'exposition étant fortement lié à la surpopulation de pigeons, leur nombre doit absolument être maîtrisé et je me dois, c'est pour moi un souci constant, de garantir la sécurité sanitaire de nos concitoyens. Aussi, dans un premier temps des actions de prévention sont mises en œuvre : inventaire et fermeture des pigeonniers sauvages, rappel de la règle inscrite à l'article 120 du Règlement sanitaire départemental de l'Ain selon laquelle il est interdit de nourrir les pigeons.

Ce n'est qu'en dernier recours que des opérations de capture de pigeons sont organisées, de manière ciblée et raisonnée et uniquement dans des zones surpeuplées. Ces opérations sont ponctuelles et n'ont aucun caractère systématique. Les captures sont alors réalisées dans des cages non blessantes. La méthode validée par la Direction Départementale de Protection des Populations, c'est à dire les services de l'Etat, consiste ensuite en une exposition des oiseaux à un taux élevé de CO<sup>2</sup> dans un caisson étanche qui provoque la mort de l'animal rapidement après qu'il ait perdu conscience.

Enfin, je terminerai en vous rassurant sur le sort de l'ânesse Houlette, qui n'appartient pas à la Ville et qui va rejoindre sa résidence hivernale dans la plaine de l'Ain. En attendant, elle est hébergée avec d'autres congénères dans un enclos à la caserne Brouet dans les meilleures conditions possibles.

Nous avons toutefois sur ce point un désaccord de fond : le travail d'un animal domestique est-il une maltraitance par principe ? Pour moi, non. A défaut, il faudrait renoncer à une brigade canine, à l'utilisation de chevaux pour des patrouilles de surveillance ou du travail en ville. Notre objectif est de ramener l'animal dans la ville, dans des conditions respectueuses du bien-être animal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire



**Jean-François DEBAT**

Président de la Communauté d'Agglomération  
du Bassin de Bourg-en-Bresse  
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

## **Bourg Avenir**

**Groupe d'Union de La Droite et du Centre**

**Aurane Reihanian**

Président du Groupe

Conseiller Municipal

Hôtel de Ville

01000 BOURG EN BRESSE

**Monsieur Jean-François DEBAT**

**Maire**

Hôtel de Ville

01000 BOURG-EN-BRESSE

Le 27 novembre 2020

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous une question à inscrire à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de lundi prochain 30 septembre 2020 dans le cadre du Chapitre 1, Article 5 du règlement intérieur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Aurane Reihanian**

*Chef de l'opposition municipale*

*Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse*

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Étudiants, retraités, hommes ou femmes isolés, familles monoparentales : depuis le début de la crise sanitaire de nombreux burgiens ont basculé sous le seuil de pauvreté. Plus globalement, en France, plus d'un million de de nos concitoyens ont basculé dans la pauvreté et cette situation ne fera que de s'aggraver dans les prochaines semaines.

Toutes les associations d'aide alimentaire nous portent le témoignage de personnes qui se présentent auprès d'elles et qui ne sont pas des publics qui habituellement bénéficiaient de ses aides.

Saluons, ici, l'action et le soutien constant de nos associations ainsi que leurs bénévoles comme la croix rouge, le secours catholique, la maraude, fest 01, la banque alimentaire qui font, aujourd'hui, face à un afflux massif de bénéficiaires.

Prenons conscience de la gravité de la situation. Ce défi de la lutte contre la pauvreté engage notre commune.

Réfléchissons à des mesures concrètes pour lutter contre cette pauvreté. A situation exceptionnelle, prenons des mesures exceptionnelles.

Nous vous proposons aujourd'hui de travailler sur deux mesures concrètes en rassemblant l'ensemble de acteurs concernés.

La première consiste à travailler avec les grandes surfaces et les marchés alimentaires de la ville pour récupérer et réorienter les invendus.

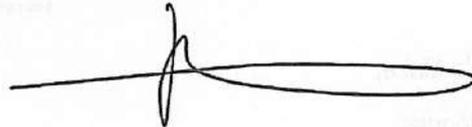
La deuxième consiste à délivrer des chèques d'accès à l'alimentation utilisables dans des boutiques et chez nos restaurateurs burgiens, sur le modèle de l'aide alimentaire de 50€ aux familles qui était une bonne mesure.

Monsieur le Maire, la pauvreté grignote chaque jour un peu plus de terrain. Nous ne pouvons plus fuir du regard. L'honneur de l'action politique est de lutter contre l'essentiel. L'essentiel est de faire en sorte que chaque burgienne et chaque burgien ait accès à l'alimentation.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Aurane Reihanian**  
*Chef de l'opposition municipale*  
*Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse*

*Aurane Reihanian*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke that loops back to the right.

le 30 novembre 2020

↳ www.bourgenbresse.fr ↵

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.71.03 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/BM/VV

Monsieur Aurane REIHANIAN  
Conseiller Municipal  
Pour le Groupe d'Union de  
la Droite et du Centre  
Mairie  
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419  
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Objet : question écrite pour le Conseil Municipal du 30 novembre 2020

Monsieur le conseiller,

Je le vois comme vous: la crise sanitaire que nous connaissons est également une crise sociale majeure. Les personnes isolées sont souvent celles qui souffrent le plus des périodes de confinement. Les personnes qui vivaient de CDD, d'interim, de petits boulots, d'emplois saisonniers se voient souvent privés de travail et donc de ressources. L'absence de restauration collective lors du premier confinement ou d'activités extra-scolaires, a pesé sur le budget des familles les plus modestes. Plusieurs dynamiques objectives traduisent aujourd'hui des situations délicates :

- l'explosion, à Bourg en Bresse, comme ailleurs, du nombre des demandes d'aide alimentaire auprès des associations caritatives et l'arrivée de nouveaux publics : les étudiants, encore que peu nombreux à Bourg par rapport aux grandes métropoles mais il y en a, les personnes en emploi précaire, familles monoparentales
- augmentation du nombre de demandeurs du RSA
- augmentation des dettes de loyer auprès des bailleurs, du moins des bailleurs publics pour ceux que nous connaissons.

Vous le savez, depuis le début de cette crise, j'ai eu à cœur que la ville de Bourg-en-Bresse prenne sa part et soit au plus près des personnes en difficulté.

La Maison sociale est ainsi restée ouverte et a maintenu l'accueil physique du public (contrairement à bon nombre de structures sociales) y compris pendant les périodes de confinement. Des liens téléphoniques réguliers ont également été effectués :

- dans le cadre des accompagnements médico-sociaux (RSA, suivi par les infirmières, médiation santé ...)
- dans le cadre du réseau municipal des visiteurs bénévoles à domicile auprès de personnes âgées
- dans le cadre du registre canicule qui recense les personnes en situation de fragilité.

L'objectif de tous ces dispositifs est de prendre des nouvelles des personnes, recenser leurs besoins, repérer leurs difficultés éventuelles et transmettre des informations sur les aides mobilisables qui sont trop souvent méconnues et donc inutilisées.

Ce travail de fond, pour lequel je remercie encore une fois les agents de la ville de Bourg-en-Bresse de leur mobilisation, a permis de maintenir un accompagnement des publics dits fragiles, de favoriser leur accès aux droits et de maintenir un minimum de lien social pour les plus isolés.

Au-delà de ces accueils et de cet accompagnement, nous avons mis en place au printemps une aide financière de 50 € par enfant fréquentant la restauration scolaire des écoles publiques de la ville. Cette aide, versée aux familles ayant les revenus les plus bas sous forme de chèque utilisable pour l'achat de produits alimentaires ou d'hygiène a bénéficié à 523 familles et 834 enfants.

La Ville s'est également assurée que les associations caritatives œuvrant sur son territoire étaient en capacité de poursuivre et d'amplifier leurs actions en matière d'aides alimentaires. Ainsi les onze associations concernées ont toutes bénéficié d'un soutien forfaitaire de 1000 euros ainsi qu'une prise en compte de 25% des pertes financières estimées et de l'augmentation des dépenses liées à la hausse des demandeurs.

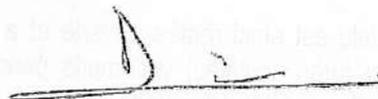
Comme vous le soulignez, ce deuxième confinement nous oblige à prolonger notre action en faveur des plus démunis. Depuis quinze jours, Nadia Ouled Salem et Alexa Cortinovic conduisent une réflexion avec les services de la ville et les acteurs concernés pour définir précisément les besoins et les manières d'y répondre efficacement, en cohérence avec les dispositifs existants. Bien évidemment, les propositions que vous soumettez ici seront versées dans le pot commun des réflexions.

D'ores et déjà, je vous indique que la Ville a indiqué qu'elle était prête à accroître son aide aux associations caritatives, en fonction des besoins dont elles nous feront part. Je me permets de préciser que la récupération des invendus alimentaires que vous proposez est prévue depuis 2016 dans le cadre de lois visant à lutter contre le gaspillage : les grandes surfaces sont ainsi tenues de donner leurs invendus à des associations sous peine d'amendes. Aujourd'hui c'est une pratique répandue et celles-ci s'organisent entre elles pour se répartir les « ramasses ». Il va de soi que si ce fonctionnement prévu par la Loi appelait une intervention de la Ville, celle-ci agirait pour faire en sorte qu'il fonctionne. Avant d'ajouter un nouveau dispositif, vous conviendrez avec moi qu'il faut sans doute, en lien avec la banque alimentaire, faire un diagnostic précis du travail réalisé par les associations pour voir si, effectivement, il y a encore des leviers pour améliorer l'efficacité de ces ramasses. Je suggère que ledit diagnostic et les perspectives d'actions soient présentées et discutées en commission.

Nous aurons l'occasion, dans les prochains jours, de préciser dès que ce travail sera terminé avec les associations caritatives, les actions concrètes que prendra la Ville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le conseiller, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



**Jean-François DEBAT**  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Bassin de Bourg-en-Bresse  
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

## **Bourg Avenir**

**Groupe d'Union de La Droite et du Centre**

**Aurane Reihanian**

Président du Groupe

Conseiller Municipal

Hôtel de Ville

01000 BOURG EN BRESSE

**Monsieur Jean-François DEBAT**

**Maire**

**Hôtel de Ville**

**01000 BOURG-EN-BRESSE**

Le 27 novembre 2020

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous une question à inscrire à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de lundi prochain 30 septembre 2020 dans le cadre du Chapitre 1, Article 5 du règlement intérieur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Aurane Reihanian**

*Chef de l'opposition municipale*

*Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse*

\*\*\*\*\*

A l'heure où nous vivons une crise sanitaire historique, nous nous devons de ne pas oublier notre environnement. Le changement climatique est en route avec une inquiétude grandissante sur la qualité de l'air, enjeu majeur pour notre santé.

Nous avons tous remarqué la pollution de l'air dans nos villes. Malgré le confinement actuel, cette dernière subsiste : peut être liée à la circulation automobile, à l'activité industrielle, au chauffage, ou autres activités...

Cette concentration dans l'atmosphère, de gaz à effet de serre, émis par les activités humaines, amène à évaluer nos rejets, grâce à des indicateurs comme le bilan carbone.

Le bilan carbone est un outil de diagnostic pour comprendre et analyser l'activité des particuliers, des entreprises, des collectivités et des administrations en termes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre. Ce bilan carbone comptabilise 6 gaz. Des mesures de la qualité de l'air sont aussi un indicateur.

A partir de cet indicateur, des actions peuvent être menées pour baisser les émissions de gaz à effet de serre et donc améliorer la qualité de l'air de nos villes.

La question est précise. Nous souhaitons connaître le bilan carbone (avec le détail des 6 gaz) et les indicateurs de la qualité de l'air mesuré, des 12 dernières années :

- de la ville de Bourg en Bresse,

- des quartiers de la ville.
- des principaux axes routiers de la ville avec les créneaux horaires, comme par exemple l'avenue Amédée Mercier à 18h00, etc...

Nous vous saurions gré de nous indiquer vos références pour ces chiffres.

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Maire, l'expression de ma consid ration distingu e.

**Christophe Coquelet**  
Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse



Le 30 novembre 2020

↳ [www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr) ↵

**Cabinet du Maire**

☎ 04.74.45.70.01 – 📠 04.74.22.82.02

NRéf. : JFD/SE/IV

Monsieur Christophe COQUELET  
Conseiller municipal  
Hôtel de Ville  
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Monsieur le Conseiller municipal,

Je vous remercie de votre courrier et de votre interpellation sur le sujet du climat et de la pollution. Votre demande étant précise, ma réponse le sera tout autant.

D'abord concernant la qualité de l'air, c'est une agence publique qui est chargée de collecter les données journalières en la matière et non pas la Ville, qui ne dispose ni de la compétence, ni des outils pour procéder à de telles mesures. Atmo Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air dans notre région. Vous trouverez donc joint à ce courrier les données des dix dernières années qui concernent la qualité de l'air à Bourg.

Ensuite, vous m'interrogez sur le bilan carbone de la ville. La Région Auvergne Rhône-Alpes met à disposition ces informations sur la plateforme Open Data que voici : <https://auvergnerhonealpes.terristory.fr/>. Je vous joins à ce courrier le résumé des Tonnes d'émissions carbone produit durant la période 2010 – 2017. Je me permets de vous joindre également les bilans carbone de la collectivité réalisés à la demande de la Ville par l'association ALEC : ce sont ces éléments qui nous ont permis d'établir notre plan d'Administration éco-responsable.

Nous avons bâti depuis 2008 une politique de transition écologique ambitieuse en engageant des mesures importantes de réduction de nos émissions carbone et de nos consommations énergétiques. Ainsi, le plan de rénovation thermique de six groupes scolaires et d'un gymnase, engagé en 2015, nous a permis de réduire nos émissions de 1000 tCO<sub>2</sub>/an, avec une réduction de notre consommation énergétique allant de 17,7 GWh en 2010 à 13,4 GWh en 2018. Le renouvellement de l'ensemble des luminaires de l'espace public et l'extinction nocturne de l'éclairage public (parfois par la suppression de la moitié des mâts existants, comme c'est le cas avenue Amédée Mercier ou avenue Maréchal Juin) a conduit à réduire d'un million de kW notre consommation par rapport à 2012 (soit une réduction de 20%), malgré l'augmentation du patrimoine lumineux.

Par ailleurs, il ne vous aura pas échappé que nous menons depuis dix ans une politique très volontariste pour le développement de transports alternatifs à la voiture, moins émetteurs de gaz à effet de serre. Ainsi, depuis 2010, nous avons créé 60 kms d'aménagements cyclables (soit 36% de la voirie), afin d'inciter les Burgiennes et les Burgiens à utiliser ce mode de déplacement pour leurs trajets courts. C'est d'ailleurs ce volontarisme qui a permis à la ville de Bourg-en-Bresse d'être classée seconde sur le podium 2019 des villes cyclables (catégorie villes moyennes de 20000 à 50000 habitants) établi par la Fédération des Usagers de la Bicyclette. Par ailleurs, le réseau de transports en commun a fortement été développé, avec l'objectif de le rendre plus rapide – notamment avec la création de voies dédiées, comme sur le boulevard Leclerc et la rue Gabriel Vicaire. Cela nous a permis, en lien avec la Communauté d'Agglomération d'offrir un nouveau service de navette électrique gratuite reliant la gare au Carré Amiot.

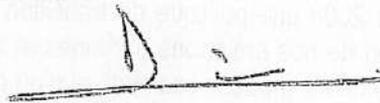
Enfin, le complément de votre courrier que vous avez porté à ma connaissance durant le Conseil municipal m'interpellait sur le chantier de dépollution de la Vinaigrerie et les éventuels impacts sanitaires sur la population. Cette opération privée menée par la société Vinci verra sortir de terre une résidence sénior composée de 20 logements et 140 chambres avec services. Les travaux de dépollution du site ont eu lieu cet été et des molécules odorantes ont alerté les riverains qui ont saisi la Ville. Renseignements pris auprès du Bureau d'Etude spécialisé chargé de suivre le chantier de dépollution, nous avons pu rassurer les riverains en leur communiquant la note élaborée par celui-ci, validée par l'Agence Régionale de Santé et vue par nos services, pour confirmer que la dépollution se faisait dans des conditions satisfaisantes sans impact pour le voisinage. Vous trouverez cette note jointe à ce courrier à toutes fins utiles.

L'adoption en 2018 de la charte de l'arbre nous a permis de fixer des objectifs ambitieux de plantation d'arbres (deux arbres plantés pour un arbre abattu), afin d'augmenter notre patrimoine arboré de 2 000 arbres d'ici 2030 (soit une augmentation de 20% par rapport au patrimoine actuel de 11000 arbres), notamment pour les propriétés de fixation des poussières et du CO<sup>2</sup> de l'activité humaine qu'assurent les arbres en milieu urbain. Enfin, l'adoption du Plan Local d'Urbanisme en 2013 (et ses mises à jour les années suivantes) ont permis d'affirmer notre volonté forte de reconstruire la ville sur la ville, en freinant massivement l'artificialisation des sols, notamment par l'arrêt de création de nouvelles zones commerciales, mais également par l'incitation à la densification maîtrisée de l'habitat.

Je partage donc assurément votre préoccupation tant de la qualité de l'air que de nos émissions de gaz à effet de serre. Ces quelques exemples, non exhaustifs, attestent de notre volonté forte d'agir localement sur cet enjeu global. Dans cette optique, toutes les idées et contributions, d'où qu'elles viennent, sont les bienvenues. C'est ainsi que je recois votre question.

En espérant que ces éléments de réponse vous apporteront satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Maire**



**Jean-François DEBAT**  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Bassin de Bourg-en-Bresse  
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes